



APPEL D'OFFRES

Accord à long terme (LTA) pour l'établissement d'une liste de sociétés de conseils en vue de la fourniture de services de conseil aux bénéficiaires existants et potentiels de l'UNCDF avant et après un investissement.

AO n° : 89981

Projet : Liste de sociétés de conseils de la Facilité d'Assistance Technique de la LDCIP

Pays : Global

Délivré le : 27 juin 2022

Sommaire

Section 1. Lettre d'invitation	4
Section 2. Instructions destinées aux soumissionnaires.....	5
A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	5
Introduction	5
Fraude et corruption, Cadeaux et invitations.....	5
Éligibilité	6
Conflit d'intérêts	6
B. PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
Considérations générales	7
Coût de la préparation de l'offre	7
Langue	7
Documents comprenant l'offre.....	7
Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;.....	7
Format et contenu de l'offre technique	7
Proposition financière	7
Garantie de soumission	8
Devises.....	8
Coentreprise, consortium ou partenariat.....	8
Offre unique	9
Durée de validité de l'offre.....	10
Extension de la durée de validité de l'offre	10
Clarifications sur l'offre.....	10
Modification des offres.....	10
Autres types d'offres	10
Conférence préalable à l'offre	11
C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES.....	11
Dépôt	11
Offre déposée en version imprimée (physique).....	11
Soumission par courriel	12
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering.....	12
Date limite de dépôt des offres et offres tardives	12
Retrait, remplacement et modification des offres.....	13
Ouverture des offres.....	13
D. Évaluation des offres	13
Confidentialité.....	13
Évaluation des offres	13
Examen préliminaire	14
Évaluation de l'éligibilité et de la qualification.....	14

Évaluation des offres technique et financière.....	14
Devoir de précaution	15
Clarification des offres.....	16
Conformité des offres.....	16
Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions.....	16
E. ADJUDICATION DU CONTRAT	17
Droit d'accepter, de rejeter tout ou partie des offres	17
Critères d'adjudication	17
Entretien.....	17
Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	17
Signature du contrat.....	17
Type de contrat et conditions générales.....	17
Garantie de bonne exécution.....	17
Garantie bancaire de restitution d'avance.....	17
Indemnité forfaitaire	18
Dispositions en matière de paiement.....	18
Contestation des fournisseurs	18
Autres dispositions.....	18
Section 3. Fiche technique	19
Section 4 Critères d'évaluation.....	23
Section 5. Termes de référence	33
Section 6 : Formulaire de soumission à renvoyer/liste de vérification.....	46
Formulaire A: Formulaire de soumission la proposition technique	47
Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire.....	49
Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	51
Formulaire D : Formulaire de qualification.....	53
Formulaire E : Format de la proposition technique.....	56
Formulaire F : Formulaire de soumission de la proposition financière.....	59
Formulaire G : Formulaire de proposition financière	60
Formulaire H : Règles de base régissant les appels d'offres secondaires.....	62

SECTION 1. LETTRE D'INVITATION

Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU ou UNCDF) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres (AO) relatif à l'objet sus-référencé.

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

- Section 1 : Lettre d'invitation
- Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires
- Section 3 : Fiche technique
- Section 4 : Critères d'évaluation
- Section 5 : Tableau des exigences et spécifications techniques
- Section 6 : Formulaire de soumission à renvoyer
 - Formulaire A : Formule de soumission de l'offre
 - Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
 - Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats
 - Formulaire D : Formulaire de qualification
 - Formulaire E : Format de l'offre technique
 - Formulaire F : Formulaire de soumission de la proposition financière
 - Formulaire G : Formulaire de proposition financière
 - Formulaire H : Règles de base régissant les appels d'offres secondaires

Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent AO, et la déposer avant la date limite de dépôt des offres présentée dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception de cet AO en envoyant un courriel à l'adresse Uncdf.procurement@uncdf.org en indiquant si vous souhaitez ou non soumettre une offre. Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à contacter la/les personne(s) désignée(s) dans la fiche technique ci-jointe en qualité de personne référente pour toute question liée au présent AO.

L'UNCDF attend avec intérêt votre offre et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités de passation de marché de l'UNCDF.

Publié par :

Nom : UNCDF Procurement Team

Date : 24 juin 2022

SECTION 2. INSTRUCTIONS DESTINEES AUX SOUMISSIONNAIRES

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

<p>Introduction</p>	<p>1.1 Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant de l'UNCDF. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats de l'UNCDF qui sont consultables à l'adresse https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d</p> <p>1.2 Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation de l'offre par l'UNCDF. L'UNCDF n'est nullement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO.</p> <p>1.3 Dans le cadre de l'offre, il est souhaité que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s'il n'est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l'adjudication du contrat, il doit s'inscrire sur le Portal avant la signature du contrat.</p>
<p>Fraude et corruption, Cadeaux et invitations</p>	<p>1.4 L'UNCDF applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles ainsi que l'obstruction aux fournisseurs de l'UNCDF, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d'achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude de l'UNCDF est consultable à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html.</p> <p>1.5 Les soumissionnaires et les fournisseurs n'offrent pas de cadeaux ni d'invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel de l'UNCDF, notamment des voyages d'agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d'attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux.</p> <p>1.6 En vertu de cette politique, l'UNCDF :</p> <p>a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l'appel d'offres pour le contrat en question ;</p> <p>b) déclare un fournisseur comme inéligible, pour une période définie ou indéfinie, à l'adjudication d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s'est engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors de l'appel d'offres d'un contrat de l'UNCDF ou de l'exécution de ce dernier.</p> <p>1.7 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'UNCDF qui peut être consulté à l'adresse https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachme nt/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf</p>

<p>Éligibilité</p>	<p>1.8 Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer l'UNCDF s'ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations.</p> <p>1.9 Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d'éligibilité tel qu'établi par l'UNCDF.</p>
<p>Conflit d'intérêts</p>	<p>1.10 Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) S'ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par l'UNCDF pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l'analyse et de l'estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection ; b) S'ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; c) S'il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir l'UNCDF, ou à sa discrétion. <p>1.11 En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires doivent en informer l'UNCDF et lui demander de confirmer s'il s'agit ou non d'une situation de conflit d'intérêts.</p> <p>1.12 De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu'ils sont conscients des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d'un membre du personnel de l'UNCDF exerçant des responsabilités dans les fonctions d'achat ou le gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO ; b) Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales. <p>En cas de non-divulgence de cette information, il est possible que l'offre ou les offres concernées par cette non-divulgence soient rejetées.</p> <p>1.13 L'éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par l'UNCDF de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l'accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions qui peuvent mener à un avantage indu sur d'autres soumissionnaires peuvent</p>

	provoquer le rejet de l'offre.
B. PRÉPARATION DES OFFRES	
Considérations générales	<p>1.14 Lors de la préparation de l'offre, le soumissionnaire doit examiner l'appel d'offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l'appel d'offres peuvent provoquer le rejet de l'offre.</p> <p>1.15 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l'appel d'offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer l'UNCDF en conséquence.</p>
Coût de la préparation de l'offre	1.16 Le soumissionnaire prend à sa charge l'ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. L'UNCDF n'est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.
Langue	1.17 L'offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et l'UNCDF, sont rédigées dans la ou les langues indiquées dans la fiche technique.
Documents comprenant l'offre	<p>1.18 L'offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Offre technique ; c) Offre financière; d) Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ; e) Toute pièce jointe ou tout appendice à l'offre.
Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	1.19 Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l'adjudication d'un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par l'UNCDF.
Format et contenu de l'offre technique	<p>1.20 Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l'appel d'offres.</p> <p>1.21 La proposition technique ne doit inclure aucun prix ou information tarifaire. Une proposition technique contenant des informations financières importantes peut être déclarée irrecevable.</p> <p>1.22 Des échantillons d'objets, lorsqu'exigés en vertu de la section 5, seront fournis dans le délai spécifié et sans frais pour l'UNCDF, et à moins qu'autrement spécifié par l'UNCDF, sans frais pour l'UNCDF.</p> <p>1.23 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire décrira le programme de formation nécessaire disponible pour le maintien et l'exécution des services ou pour l'entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par l'UNCDF. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu'autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l'offre tel que prescrit dans la fiche technique..</p>
Proposition financière	1.24 La proposition financière sera préparée en utilisant le formulaire type fourni à cet effet à la section 6 de l'AO. Elle dressera la liste de toutes les composantes

	<p>de coûts importants associés aux services, ainsi que la ventilation détaillée desdits coûts.</p> <p>1.25 Toute exigence décrite dans l'offre technique, mais dont le prix n'est pas indiqué dans le barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités ou biens, ainsi que dans le prix total final.</p> <p>1.26 Les prix et autres informations financières ne doivent être communiqués que dans la proposition financière et nulle part ailleurs.</p>
Garantie de soumission	<p>1.27 Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique. Cette garantie est valable jusqu'à trente (30) jours après la date de validité finale de l'offre.</p> <p>1.28 La garantie de soumission sera incluse, avec l'offre technique. Si une garantie de soumission est exigée par l'appel d'offres mais n'est pas présentée avec l'offre technique, l'offre sera rejetée.</p> <p>1.29 Si le montant de la garantie de soumission ou sa période de validité sont moins élevés que ce qui est exigé par l'UNCDF, L'UNCDF rejettera l'offre.</p> <p>1.30 Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnaires y incluront une copie de la garantie de soumission, et l'original de la garantie de soumission devra être envoyé par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique.</p> <p>1.31 L'UNCDF peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l'offre en cas de survenance d'un ou de plusieurs des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l'offre indiquée dans la fiche technique, ou ; b) Si le soumissionnaire retenu omet : <ul style="list-style-type: none"> i. De signer le contrat après son adjudication par l'UNCDF ; ii. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents que l'UNCDF peut exiger à titre de condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible d'être attribué au soumissionnaire.
Devises	<p>1.32 Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsque les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l'ensemble des offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'UNCDF convertira la devise indiquée dans l'offre dans la devise privilégiée par l'UNCDF à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date limite de dépôt des offres ; b) Dans le cas où l'UNCDF choisit une offre libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, l'UNCDF se réserve le droit d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus.
Coentreprise, consortium ou partenariat	<p>1.33 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l'offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l'offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre l'UNCDF et l'entité principale</p>

	<p>désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant la coentreprise.</p> <p>1.34 Après la date limite de dépôt des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat ne sera pas changé sans le consentement préalable et écrit de l'UNCDF.</p> <p>1.35 L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d'une offre unique.</p> <p>1.36 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans l'offre que dans l'accord de coentreprise. L'UNCDF évaluera l'éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat.</p> <p>1.37 Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l'expérience, doivent différencier clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les antécédents et l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble ; b) Les antécédents et l'expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat. <p>1.38 Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles.</p> <p>1.39 Les coentreprises, les consortia ou les partenariats sont encouragés pour des missions de forte valeur ou multisectorielles lorsque l'éventail d'expertise et les ressources requises n'est pas disponible dans une seule entreprise.</p>
<p>Offre unique</p>	<p>1.40 Le soumissionnaire (y compris les membres individuels de toute coentreprise) déposera une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d'une coentreprise.</p> <p>1.41 Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) S'ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun ; b) Si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte ; c) S'ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO ; d) S'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tierces parties, leur permet d'avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d'influer sur l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'AO ; e) Si les soumissionnaires sont des sous-traitants pour les propositions les uns des autres, ou si le sous-traitant d'une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; ou f) Certains membres clés du personnel proposé pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une offre reçue dans le cadre de

	<p>cette procédure d'appel d'offres. La présente condition, relative au personnel, ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plus d'une proposition..</p>
Durée de validité de l'offre	<p>1.42 Les offres restent valables pour la période indiquée dans la fiche technique, à compter de la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie d'une durée de validité plus courte peut être rejetée par l'UNCDF et déclarée non recevable.</p> <p>1.43 Lors de la période de validité de l'offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel clé, les tarifs proposés et le prix total.</p>
Extension de la durée de validité de l'offre	<p>1.44 Dans certaines circonstances exceptionnelles, l'UNCDF pourra demander aux soumissionnaires d'étendre la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de la durée de validité de l'offre. La demande et les réponses se feront par l'écrit et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'offre.</p> <p>1.45 Si le soumissionnaire accepte d'étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement sur l'offre originale.</p> <p>1.46 Le soumissionnaire a le droit de refuser d'étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée.</p>
Clarifications sur l'offre	<p>1.47 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l'appel d'offres au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique. Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit sous la forme indiquée dans la fiche technique. Si des demandes sont envoyées d'une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel de l'UNCDF, ce dernier n'est pas tenu d'y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues.</p> <p>1.48 L'UNCDF offrira des réponses aux demandes d'éclaircissements sous la forme indiquée dans la fiche technique.</p> <p>1.49 L'UNCDF s'efforcera de répondre rapidement aux demandes d'éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si l'UNCDF estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.</p>
Modification des offres	<p>1.50 À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, l'UNCDF peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'éclaircissement d'un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres. Les modifications seront rendues disponibles à l'ensemble des soumissionnaires potentiels.</p> <p>1.51 Si la modification est importante, l'UNCDF peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour incorporer la modification dans leurs offres.</p>
Autres types d'offres	<p>1.52 Sauf indication contraire dans la fiche technique, les autres variantes d'offres ne seront pas considérées. Si le dépôt d'un autre type d'offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer une autre variante d'offre, mais seulement s'il dépose également une offre conforme aux exigences de l'appel d'offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l'offre est clairement justifiée, l'UNCDF se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'une variante d'offre.</p> <p>1.53 Si plusieurs autres types d'offres sont soumis, ils doivent être clairement</p>

	identifiés comme « offre principale » et « offre variante ».
Conférence préalable à l'offre	1.54 S'il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n'avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats et envoyé par courriel ou sur la plateforme d'appel d'offres en ligne eTendering comme indiqué dans la fiche technique. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l'appel d'offres, à moins qu'une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l'appel d'offres.
c. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES	
Dépôt	<p>1.55 Le soumissionnaire déposera une offre dûment signée et complète qui comprendra les documents et les formulaires conformément aux exigences de la fiche technique. Les offres seront soumises suivant la procédure indiquée dans la fiche technique.</p> <p>1.56 L'offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L'autorisation est communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivrée par le représentant juridique de l'entité soumissionnaire, ou d'une procuration, jointe à l'offre.</p> <p>1.57 Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d'une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat de l'UNCDF.</p>
Offre déposée en version imprimée (physique)	<p>1.58 Une offre déposée en version imprimée (physique), par courrier ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit :</p> <p>(a) L'offre signée sera marquée comme « original » et ses copies seront marquées comme « copie » tel qu'approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies devront seulement provenir de l'original signé. En cas de différences entre l'original et les copies, l'original prévaudra.</p> <p>b) les enveloppes contenant la proposition technique et la proposition financière DEVRONT ÊTRE TOTALEMENT DISTINCTES et chacune d'entre elles devra être cachetée individuellement et porter clairement sur leur face extérieure la mention « PROPOSITION TECHNIQUE » ou « PROPOSITION FINANCIÈRE », selon le cas ; le nom du soumissionnaire DEVRA être inscrit clairement sur chaque enveloppe. La partie extérieure des enveloppes devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Porter le nom et l'adresse du soumissionnaire ; ii. Est adressée à l'UNCDF comme indiqué dans la fiche technique ; iii. Comporter un avertissement qui mentionne « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure de l'ouverture des offres » tel qu'indiqué dans la fiche technique.

	<p>Si les enveloppes et les colis comportant l'offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, l'UNCDF ne sera pas responsable de tout égarement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l'offre.</p>
<p>Soumission par courriel</p> <p>Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering</p>	<p>1.59 La soumission par courriel, si autorisée ou indiquée dans la fiche technique, sera régie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les fichiers électroniques faisant partie de l'offre doivent respecter le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ; b) Les fichiers de l'offre technique et de l'offre financière DEVRONT ÊTRE COMPLÈTEMENT SEPARES. L'offre financière sera chiffrée avec différents mots de passe et clairement étiquetée. Les fichiers devront être envoyés à l'adresse électronique dédiée indiquée dans la fiche technique. c) Le mot de passe pour ouvrir l'offre financière ne devrait être communiqué qu'à la demande de l'UNCDF ; l'UNCDF ne demandera le mot de passe qu'aux soumissionnaires dont l'offre technique aura été jugée acceptable sur le plan technique. Tout manquement à communiquer un mot de passe correct peut entraîner le rejet de la proposition. <p>1.60 La soumission par le système d'appel d'offres électronique, si elle est autorisée ou indiquée dans les DPAP, sera régie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les fichiers électroniques qui constituent l'offre doivent correspondre au format et aux exigences indiqués dans la fiche technique; b) Les fichiers de la proposition technique et de la proposition financière DEVRONT ÊTRE COMPLÈTEMENT SEPARES et chacun d'entre eux devra être téléchargé individuellement et clairement étiqueté ; c) Le fichier de la proposition financière devra être chiffré avec un mot de passe pour éviter qu'il ne soit ouvert ou consulté tant que le mot de passe n'a pas été communiqué. Le mot de passe pour ouvrir la proposition financière ne devrait être communiqué qu'à la demande de l'UNCDF ; l'UNCDF ne demandera le mot de passe qu'aux soumissionnaires dont la proposition technique aura été jugée acceptable sur le plan technique. Le fait de ne pas communiquer un mot de passe correct peut entraîner le rejet de la proposition. d) Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courrier ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique. e) Des instructions détaillées sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering sont offertes dans le Guide du système eTendering de l'UNCDF à l'attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien : https://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/resources-for-bidders
<p>Date limite de dépôt des offres et offres tardives</p>	<p>1.61 Les offres complètes doivent être reçues par l'UNCDF de la manière, à l'adresse et au plus tard à la date et heure indiquées dans la fiche technique. L'UNCDF ne</p>

	<p>reconnait que la date et l'heure auxquelles il a reçu l'offre.</p> <p>1.62 L'UNCDF ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres.</p>
Retrait, remplacement et modification des offres	<p>1.63 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu'elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres.</p> <p>1.64 Offres déposées physiquement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme à l'UNCDF, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l'autorisation (ou une procuration). La substitution ou la modification de l'offre, le cas échéant, devra accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme « RETRAIT », « SUBSTITUTION » ou « MODIFICATION ».</p> <p>1.65 Système eTendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l'offre directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d'offre, tel que nécessaire. Des instructions détaillées sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont fournies dans le Guide du système eTendering de l'UNCDF à l'attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo.</p> <p>1.66 Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu'elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les soumissions physiques), sauf si l'offre est retirée après qu'elle a été ouverte.</p>
Ouverture des offres	<p>1.67 Il n'y a pas d'ouverture publique des offres pour les appels d'offres. L'UNCDF ouvrira les offres en présence d'un comité ad hoc constitué par l'UNCDF qui comprend au moins deux (2) membres. Dans le cas d'une soumission via le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.</p>
D. Évaluation des offres	
Confidentialité	<p>1.68 Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d'adjudication du contrat, ne seront pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l'adjudication du contrat.</p> <p>1.69 Toute tentative de la part d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d'influencer l'UNCDF lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d'adjudication du contrat peut, à la décision de l'UNCDF, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l'application des procédures de sanctions des fournisseurs de l'UNCDF en vigueur.</p>
Évaluation des offres	<p>1.70 Le soumissionnaire n'est pas autorisé à changer ou à modifier sa proposition d'une manière quelconque après la date limite de dépôt des propositions, sauf si la clause 24 du présent appel d'offres le lui autorise. Le FENUL'UNCDF effectuera l'évaluation uniquement sur la base des propositions techniques et financières soumises.</p> <p>1.71 L'évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> a) Examen préliminaire b) Admissibilité et qualification minimales (si la préqualification n'a pas été effectuée) c) Évaluation des offres techniques d) Évaluation des offres financières
Examen préliminaire	<p>1.72 L'UNCDF examinera les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement conformes, entre autres indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. L'UNCDF se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.</p>
Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	<p>1.73 L'éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées par rapport aux exigences minimales d'éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d'évaluation).</p> <p>1.74 D'une manière générale, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Ils ne font pas partie de la liste du Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies 1267/1989 des terroristes et de ceux qui les financent, selon la Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, ni de la liste des fournisseurs inéligibles de l'UNCDF ; b) Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ; c) Ils disposent de l'expérience similaire nécessaire, de l'expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures d'assurance qualité ainsi que d'autres ressources applicables à la prestation des services requis ; d) Ils sont capables de se conformer pleinement aux Conditions générales du contrat de l'UNCDF ; e) Ils n'ont pas d'historique constant d'antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ; f) Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients.
Évaluation des offres technique et financière	<p>1.75 L'équipe d'évaluation examinera et évaluera les propositions techniques sur la base de leur adhérence aux termes de référence et autres documents de l'appel d'offres, en appliquant les critères et sous-critères d'évaluation et le système de points spécifié à la section 4 (Critères d'évaluation). Une proposition sera jugée irrecevable au stade de l'évaluation technique si elle n'obtient pas la note technique minimale indiquée dans la fiche technique. Le cas échéant, et si indique dans la fiche technique, l'UNCDF pourrait inviter les soumissionnaires dont la proposition technique a été jugée recevable à une présentation relative à leurs propositions techniques. Les conditions de la présentation seront fournies dans le document de l'appel d'offres, le cas échéant.</p> <p>1.76 En seconde étape, seules les propositions financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale seront ouvertes pour évaluation. Les propositions financières correspondant aux propositions techniques qui auront été jugées irrecevables ne seront pas ouvertes et, dans le cas de la soumission de dossiers physiques, seront retournées au soumissionnaire sans avoir été ouvertes. Pour les propositions envoyées par courrier électronique et les soumissions par le système e-tendering, l'UNCDF ne demandera pas le mot de passe des propositions financières des soumissionnaires dont la proposition</p>

	<p>technique aura été jugée irrecevable.</p> <p>1.77 La méthode d'évaluation, qui s'applique au présent appel d'offres sera indiquée dans la fiche technique, qui peut s'agir de l'une ou l'autre des deux (2) méthodes possibles comme suit : a) la méthode du prix le plus bas qui sélectionne la proposition financière évaluée comme la moins-disant des soumissionnaires dont les propositions techniques sont recevables ; ou b) la méthode des notes combinées qui sera basée sur une combinaison de la note technique et financière.</p> <p>1.78 Lorsque la fiche technique spécifie la méthode de combinaison des notes, la formule de notation des propositions sera la suivante :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><u>Notation de la proposition technique (PT) :</u></p> <p>Note de la PT = (note totale obtenue par la proposition/note maximale possible pour la PT) x 100</p> <p><u>Notation de la proposition financière (PF) :</u></p> <p>Note de la PF = (proposition la moins-disant/prix de l'offre examinée) x 100</p> <p><u>Note totale combinée</u></p> <p>Note combinée = (note de la PT) x (poids de la PT, par ex. 70 %) + (note de la PF) x (poids de la PF, par ex. 30 %)</p> </div>
<p>Devoir de précaution</p>	<p>1.79 L'UNCDF se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification, également appelée procédure post-qualification, visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, tout ou partie des éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ; b) Valider le degré de conformité aux exigences de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ; c) Demander des renseignements et vérifier les références auprès d'organismes gouvernementaux compétents de la juridiction du soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ; d) Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l'exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ; e) Inspecter physique des bureaux du soumissionnaire, les succursales ou autres établissements dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ; f) Autres moyens que l'UNCDF pourra juger appropriés, à tout stade du processus de sélection, avant l'adjudication du contrat.

<p>Clarification des offres</p>	<p>1.80 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'UNCDF peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre.</p> <p>1.81 La demande d'éclaircissements de l'UNCDF ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la correction de toute erreur de calcul découverte par l'UNCDF lors de l'évaluation des offres, conformément à l'appel d'offres.</p> <p>1.82 Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande de l'UNCDF ne sont pas pris en compte lors de l'examen et de l'évaluation de l'offre.</p>
<p>Conformité des offres</p>	<p>1.83 L'UNCDF évaluera la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l'ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l'appel d'offres sans écarts, réserves ou omissions importantes.</p> <p>1.84 Si une offre n'est pas essentiellement recevable, elle sera rejetée par l'UNCDF et ne pourrait pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les écarts, réserves ou omissions importantes.</p>
<p>Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions</p>	<p>1.85 À condition qu'une offre soit essentiellement conforme, l'UNCDF peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante.</p> <p>1.86 L'UNCDF peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l'offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l'offre. L'offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande.</p> <p>1.87 En ce qui concerne les offres financières qui ont été ouvertes, l'UNCDF vérifiera et corrigera les erreurs de calcul comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si l'UNCDF estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; b) En cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ; c) En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. <p>1.88 Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle l'UNCDF aura procédé, son offre sera rejetée.</p>

E. ADJUDICATION DU CONTRAT

Droit d'accepter, de rejeter tout ou partie des offres	1.89 L'UNCDF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, l'UNCDF n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre de prix le plus bas.
Critères d'adjudication	1.90 Avant l'expiration de la période de validité des offres, l'UNCDF attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié sur la base des critères d'attribution indiqués dans la fiche technique.
Entretien	1.91 Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander à s'entretenir avec l'UNCDF. Le but de cet entretien est de discuter les atouts et les faiblesses de l'offre du soumissionnaire pour l'aider à améliorer ses futures offres pour les opportunités de marché de l'UNCDF. Le contenu d'autres offres et leur comparaison à l'offre du soumissionnaire ne seront pas évoqués.
Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	1.92 Lors de l'adjudication du contrat, l'UNCDF se réserve le droit de modifier la quantité des biens ou des services dans une limite maximale de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales.
Signature du contrat	1.93 Le soumissionnaire retenu signera et datera le contrat et le retournera à l'UNCDF sous quinze (15) jours à compter de la date de réception du contrat. Le manquement à cette obligation peut constituer un motif suffisant pour l'annulation de l'attribution et la confiscation de la garantie de la proposition, le cas échéant, auquel cas l'UNCDF peut attribuer le contrat au soumissionnaire classé deuxième ou lancer un nouvel appel à propositions..
Type de contrat et conditions générales	1.94 Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables de l'UNCDF, tel qu'indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
Garantie de bonne exécution	1.95 Une garantie de bonne exécution, si est exigée dans la fiche technique, sera fournie au montant et dans le formulaire indiqués dans la fiche technique disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution_FR.docx dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par l'UNCDF est essentiel pour que le contrat prenne effet.
Garantie bancaire de restitution d'avance	1.96 L'UNCDF a pour principe de ne pas verser d'avances sur les contrats, à moins que ses intérêts ne l'exigent (c'est-à-dire qu'il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si le versement d'un acompte est autorisé dans la fiche technique et dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 USD, le montant le plus faible étant retenu, le soumissionnaire présentera une garantie bancaire à hauteur du montant total de l'avance, suivant le formulaire disponible à l'adresse

	<p>https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Sollicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance_FR.docx.</p>
Indemnité forfaitaire	1.97 L'UNCDF appliquera une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques découlant des retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat, si cela est indiqué dans la fiche technique.
Dispositions en matière de paiement	1.98 Le paiement ne sera effectué qu'après l'acceptation par l'UNCDF des travaux effectués. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l'attestation d'acceptation du travail délivrée par l'autorité compétente de l'UNCDF qui supervise directement le contractant. Le paiement s'effectuera par transfert bancaire dans la devise du contrat.
Contestation des fournisseurs	1.99 La procédure de contestation des fournisseurs de l'UNCDF offre une possibilité de recours aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n'a pas été attribué à l'issue d'une procédure de passation de marche concurrentielle. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir été traité équitablement, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation des fournisseurs de l'UNCDF : https://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html
Autres dispositions	<p>1.100 Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (par exemple l'administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, l'UNCDF a le droit à ce même prix. Les Conditions générales de l'UNCDF prévalent.</p> <p>1.101 L'UNCDF a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans le cadre des contrats avec l'ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales de l'UNCDF prévalent.</p> <p>1.102 Les Nations Unies ont mis en place des restrictions sur l'emploi des (anciens) membres du personnel de l'ONU impliqués dans les procédures d'achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer=/english/&Lang=F.</p>

SECTION 3. FICHE TECHNIQUE

Les données suivantes relatives aux services à fournir complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l'appel d'offres. En cas de conflit entre les instructions aux soumissionnaires, la fiche technique et d'autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, les dispositions de la fiche technique prévaudront.

Numéro de fiche technique	Référence à la section 2	Données	Instructions ou exigences particulières
1	7	Langue de l'offre :	Français ou Anglais
2		Dépôt d'offres pour des parties ou sous-parties des termes de référence (offres partielles)	<p>Autorisée</p> <p>Cet appel d'offres comprend quatre (4) lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot 001 - Sécurité alimentaire et nutrition • Lot 002 - Patrimoine naturel, économie verte, économie bleue, financement climatique et énergies renouvelables • Lot 003 – Inclusion financière et innovation • Lot 004 - Infrastructures locales <p>Les soumissionnaires sont autorisés à soumissionner pour un lot ou une combinaison de lots. Une proposition distincte sera soumise pour chaque lot.</p>
3	20	Autres types d'offres	Ne seront pas considérées
4	21	Conférence préalable à l'offre	<p>Sera organisée</p> <p>1- Pour l'audience d'expression anglophone</p> <p>Fuseau horaire : EST/EDT Date : juillet 6, 2022 08:00 Durée : 90 minutes Lieu : Zoom (sera communiqué à l'approche de la date)</p> <p>Les soumissionnaires devront soumettre les questions relatives à la conférence préalable à l'offre par courriel avant le 4 Juillet 2022 à 15h00, EST/EDT.</p> <p>Le point focal de l'UNCDF pour cet arrangement est : Courriel : uncdf.procurement@uncdf.org</p> <p>2- Pour l'audience d'expression francophone</p> <p>Fuseau horaire : EST/EDT Date : juillet 6, 2022 10:00 Durée : 90 minutes</p>

			<p>Lieu : Zoom (sera communiqué à l'approche de la date)</p> <p>Les soumissionnaires devront soumettre les questions relatives à la conférence préalable à l'offre par courriel avant le 4 juillet 2022 à 15h00, EST/EDT.</p> <p>Le point focal de l'UNCDF pour cet arrangement est : Courriel : uncdf.procurement@uncdf.org</p> <p>Dans un souci de transparence et d'équité, veuillez noter que toutes les questions reçues en temps voulu de la part des soumissionnaires en anglais ou en français seront traitées lors des pré-conférences en français et en anglais.</p>
5	10	Durée de validité de l'offre	120 jours
6	14	Garantie de soumission	Non requise
7	41	Acompte à la signature du contrat	Non autorise
8	42	Indemnité forfaitaire	Ne sera pas imposée
9	40	Garantie de bonne exécution	Non requise
10	18	Devise de l'offre	Dollar américain
11	31	Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions	10 jours calendaires avant la date de dépôt Au plus tard le 8 juillet 2022 15h00 fuseau horaire EST/EDT (ceci est en plus des questions envoyées pour les besoins de la conférence pré-offre)
12	31	Coordonnées pour la soumission des demandes d'éclaircissement/questions	The Procurement Team Courriel : uncdf.procurement@uncdf.org
13	18, 19 et 21	Mode de diffusion des informations complémentaires à l'appel d'offres et des réponses/clarifications aux demandes de renseignements	Communication directe aux soumissionnaires potentiels par courriel et affichage sur les sites Web suivants : https://procurement-notice.undp.org/ et https://www.ungm.org/

14	23	Date limite de dépôt des offres	18 juillet 2022 à 23h59 EST/EDT Par courriel à l'adresse email du UNCDF Procurement Team. Notez que le fuseau horaire du système est EST/EDT (New York).
14	22	Mode autorisé de dépôt des offres	☑ Soumission par Courriel
15	22	Adresse de dépôt des offres	Uncdf.procurement@uncdf.org
16	22	Exigences en matière de dépôt électronique (courriel ou système eTendering)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Format : Fichiers PDF seulement ▪ Le nom des fichiers doit comporter un maximum de 60 caractères et ne doit pas contenir de lettres ou de caractères spéciaux ne faisant pas partie de l'alphabet ou clavier latin. ▪ Tous les fichiers doivent être exempts de virus et ne doivent pas être corrompus. ▪ Le mot de passe de la proposition technique ne doit pas être communiqué à l'UNCDF jusqu'à la date indiquée au point 14 (pour les soumissions par courriel uniquement) ▪ Le mot de passe de la proposition financière ne doit pas être fourni à l'UNCDF avant que l'UNCDF ne le demande. ▪ Taille maximum des fichiers par transmission : 10 MO ▪ Objet obligatoire du courriel : RFP/UNCDF/89981 - Accord à long terme (LTA) pour l'établissement d'une liste de sociétés de conseils en vue de la fourniture de services de conseil aux bénéficiaires existants et potentiels de l'UNCDF avant et après un investissement
17	27 36	Méthode d'évaluation en vue de l'attribution du contrat	Méthode de notation combinée, utilisant la répartition de 70%-30% pour les propositions techniques et financières respectivement. La note technique minimale requise pour passer est de 70 %.
18		Date prévue pour l'entrée en vigueur du contrat	<i>Octobre 1, 2022</i>
19		Durée maximum prévue du contrat	Accord à long terme, initialement sur un an, avec possibilité d'extension pour un maximum de trois (3) ans La prorogation annuelle est soumise à une évaluation annuelle de la performance et au respect d'autres exigences.
20	35	L'UNCDF attribuera le contrat à :	un ou plusieurs soumissionnaires, en fonction des facteurs suivants: Chaque lot sera examiné de manière indépendante, et le ou

			<p>les contrat(s) sera/seront attribué(s) au soumissionnaire ayant obtenu la note combinée totale la plus élevée pour chaque lot.</p> <p>Un minimum de 25 (et jusqu'à 40) titulaires de LTA est visé au total pour l'ensemble des 4 lots. Si ce nombre minimum n'est pas atteint, l'UNCDF procédera quand même à l'attribution des LTA aux entreprises qualifiées.</p>
21	39	Type de contrat	<p>Accord à long terme</p> <p>http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html</p>
22	39	Conditions générales du contrat de l'UNCDF qui s'appliqueront	<p>Conditions générales du PNUD applicables aux services professionnels</p> <p>http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html</p>
23		Autres informations relatives à l'AO	<p><i>Le présent appel d'offres conduira à l'établissement d'accords à long terme avec plusieurs fournisseurs, et les attributions de commandes seront basées sur une procédure d'appel d'offres secondaire. Les règles de base régissant les appels d'offres secondaires sont présentées dans la section 6 de ce document et font l'objet du formulaire H.</i></p>

SECTION 4 CRITERES D'EVALUATION

Critères d'examen préliminaire

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l'appel d'offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses Oui/Non :

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimum fournis
- Proposition technique et proposition financière soumises séparément
- Validité de l'offre

Critères d'éligibilité et de qualification minimum

L'éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses Réussi/Échoué.

Si l'offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiqué.

Objet	Critères	Exigence en matière de dépôt des documents
ÉLIGIBILITÉ		
Statut juridique	Le fournisseur est une entité enregistrée légalement.	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
Éligibilité	Le fournisseur n'est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale conformément à la clause 3 de l'appel d'offres.	Formulaire A : Formulaire de soumission de la proposition technique
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de l'appel d'offres.	Formulaire A : Formulaire de soumission de la proposition technique
Faillite	Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche.	Formulaire A : : Formulaire de soumission de la proposition technique
QUALIFICATION		
Historique de contrats non-exécutés¹	La non-exécution d'un contrat n'était pas le résultat d'une faute du contractant au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification

¹ La non-exécution, comme décidé par l'UNCDF, comprend tous les contrats pour lesquels (a) la non-exécution n'a pas été contestée par

Historique des litiges	Aucun précédent régulier de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expériences antérieures	Au moins 7 ans d'expérience internationale, locale et/ou régionale pertinente de travail et/ou d'activité dans des marchés émergents/PMA dans les branches d'activité prioritaires suivantes : agro-industrie, entreprises de fintech, institutions de microfinance, institutions financières, financement de projets ou projets/sociétés d'infrastructures.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Preuve de l'expérience de la gestion et de l'exécution de missions et/ou des projets d'assistance technique ou de la participation à des initiatives d'élaboration de programmes à l'appui de TPME, de prestataires de services financiers et/ou de projets ou de sociétés d'infrastructures par des services de conseil avant et/ou après un investissement. (Pour les coentreprises, les consortiums et les associations, toutes les parties doivent collectivement satisfaire à l'exigence).	Formulaire D : Formulaire de qualification
Situation financière	Prière de fournir les états financiers audités des trois (3) dernières années (Pour les coentreprises, les consortiums et les associations, toutes les parties doivent collectivement satisfaire à cette exigence).	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit démontrer la solidité de son assise financière actuelle et indiquer sa rentabilité à long terme. (Pour les coentreprises, les consortiums et les associations, toutes les parties doivent collectivement satisfaire à cette exigence).	Formulaire D : Formulaire de qualification

Critères d'évaluation technique

Tous les soumissionnaires seront évalués d'abord s'ils sont qualifiés (expérience ou empreinte professionnelle par exemple) pour travailler dans les régions d'opérations suivantes pour lesquelles ils ont indiqué leur préférence :

- Afrique de l'Est et Afrique australe
- Afrique de l'Ouest et Afrique centrale
- Asie
- Pacifique

L'évaluation se fera sur la base d'un critère non discrétionnaire de "réussite" ou d'"échec", en fonction du respect des exigences suivantes :

- Un minimum de trois (3) contrats antérieurs indiquant une expérience de travail dans la ou les régions cibles au cours des cinq (5) dernières années ; et

le contractant, y compris au moyen d'un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n'ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. La non-exécution n'englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l'employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. La non-exécution doit être basée sur l'ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c'est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d'appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées.

- Un minimum de cinq (5) missions de conseil aux entreprises du secteur privé (MPME, prestataires de services financiers et/ou projets/sociétés d'infrastructures) au cours des cinq (5) dernières années

Résumé des formulaires d'évaluation des propositions techniques		Nbre de points possibles
1.	Qualification, capacité et expérience du soumissionnaire	400
2.	Méthodologie proposée, commentaires sur les termes de référence et approche	300
3.	Structure du management et personnel clé	300
Total		1000

Échelle à utiliser pour noter la conformité du soumissionnaire aux critères énumérés ci-dessus

Critères évalués	Justificatifs	Échelle de notation %	Échelle de notation multipliée la note maximale (exemple avec une échelle de 10)
Excellent	Exigences soumises et soutenues par d'excellentes preuves de la capacité à répondre aux exigences du contrat	100	10
Bon	Exigences soumises et soutenues par de bonnes preuves de la capacité à répondre aux exigences du contrat	80	8
Satisfaisant	Exigences soumises et soutenues par des preuves suffisantes de la capacité à répondre aux exigences du contrat	60	6
Faible	Exigences soumises et soutenues par de faibles preuves de la capacité à répondre aux exigences du contrat	40	4
Très faible	Exigences soumises et non soutenues par des preuves de la capacité à répondre aux exigences du contrat	20	2
Pas de soumission	Informations non soumises ou inacceptables	0	0

L'UNCDF évaluera chacun des critères techniques énumérés ci-dessus et attribuera une note en s'appuyant sur les justificatifs attestant de la capacité du soumissionnaire à répondre aux exigences contractuelles fournis dans la proposition technique. Un exemple d'une échelle de 10 points est fourni à titre de référence.

Partie 1. Qualification, capacité et expérience du soumissionnaire		Nbre de points possibles
1.1	Brève description de l'organisation, y compris l'année et le pays de constitution, et	100

	types d'activités menées notamment dans le domaine des services de conseil aux entreprises dans le ou les secteur(s) cible(s)	
1.2	Capacité organisationnelle générale susceptible d'affecter la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement du projet, contrôles de gestion du projet, mesure dans laquelle tout travail serait sous-traité.	75
1.3	Pertinence des connaissances spécialisées et de l'expérience sur des missions similaires menées dans la/le ou les région(s)/pays cible(s), y compris des références d'au moins cinq (5) missions pertinentes ou projets mis en œuvre.	150
1.4	Engagement de l'organisation en faveur de développement durable, y compris, mais sans s'y limiter, les meilleures pratiques en matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG) et l'autonomisation des femmes	75
Total section 1		400

Partie 2. Méthodologie proposée, commentaires sur les termes de référence et approche		Nbre de points possibles
2.1	Compréhension du cahier de charges : la proposition démontre-t-elle que l'entreprise a compris la portée de la mission décrite dans les termes de référence (activités et résultats), en tenant compte des diverses contraintes et opportunités ? Y a-t-il des commentaires constructifs sur les termes de référence, y compris des suggestions pour améliorer le succès de la mise en œuvre et la durabilité des projets d'assistance technique ?	50
2.2	Description de l'approche et de la méthodologie du soumissionnaire pour atteindre ou dépasser les exigences des termes de référence pour la mise en œuvre des activités indicatives envisagées et des produits livrables, y compris la garantie du transfert de connaissances, pour chaque lot.	100
2.3	Procédures d'assurance de la qualité et mesures d'atténuation des risques : détails sur la manière dont les différentes activités seront organisées, contrôlées et exécutées ; description des mécanismes et outils disponibles pour le suivi et l'évaluation des performances	50
2.4	Gestion des connaissances : le soumissionnaire a-t-il démontré sa capacité, ses ressources et ses outils pour générer des produits de gestion des connaissances adaptés (y compris la recherche, la conception, la narration, l'expérience des publications de partage des leçons apprises, l'expertise des médias sociaux, l'expérience de la formation, la conception de solutions d'apprentissage en ligne, etc.)	100
Total section 2		300

Partie 3. Structure du management et personnel clé		Nbre de points possibles
---	--	---------------------------------

3.1	Composition et structure de l'équipe proposée. Décrire l'approche globale de la gestion de la planification des ressources. Inclure un organigramme pour la gestion du projet, décrivant les relations entre les postes clés et les et titres. Fournir une explication du rôle/activités de chaque membre personnel.		60
3.2	Qualifications du personnel clé proposé		
3.2.1	Chef d'équipe		80
3.2.2	Spécialiste(s) - Préciser le(s) domaine(s) d'expertise		80
3.2.3	Personnel junior/analyste - Préciser le(s) domaine(s) d'expertise		80
Total section 3			300

VENTILATION DÉTAILLÉE DES CRITÈRES DE NOTATION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE PAR LOT

		Document de référence	Note maximale
	Partie 1. Qualification, capacité et expérience du soumissionnaire		400
1.1	Brève description de l'organisation, y compris l'année et le pays de constitution, et types d'activités menées notamment dans le domaine des services de conseil aux entreprises dans le ou les secteur(s) cible(s) (sécurité alimentaire et nutrition, économie verte, financement climatique et énergies renouvelables, patrimoine naturel, inclusion financière et innovation, et infrastructures locales)	Formulaire D : Formulaire de qualification Formulaire E : Format de la proposition technique	100
1.2	Capacité organisationnelle générale susceptible d'affecter la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement du projet, contrôles de gestion du projet, mesure dans laquelle tout travail serait sous-traité.	Formulaire D : Formulaire de qualification Formulaire E : Format de la proposition technique	75
1.3	Pertinence des connaissances spécialisées et de l'expérience sur des missions similaires menées dans la/le ou les région(s)/pays cible(s), y compris des références d'au moins cinq (5) missions pertinentes ou projets mis en œuvre.	Formulaire E : Format de la proposition technique	150
1.4	Engagement de l'organisation en faveur du développement durable, y compris, mais sans s'y limiter, les meilleures pratiques en matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG) et l'autonomisation des femmes	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire Formulaire D : Formulaire de qualification	75

		Formulaire E : Format de la proposition technique	
	Partie 2. Méthodologie proposée, commentaires sur les termes de référence et approche		300
2.1	Compréhension des exigences du cahier de charges : la proposition démontre-t-elle que l'entreprise comprend la portée identifiée dans les termes de référence, en tenant compte des diverses contraintes et opportunités ? Y a-t-il des commentaires constructifs sur les TDR, y compris des suggestions pour améliorer le succès de la mise en œuvre et la durabilité des projets d'assistance technique ?	Formulaire E : Format de la proposition technique	50
2.2	Description de l'approche et de la méthodologie du soumissionnaire pour atteindre ou dépasser les exigences des termes de référence pour la mise en œuvre des activités indicatives envisagées et des produits livrables, y compris la garantie du transfert de connaissances, pour chaque lot.	Formulaire E : Format de la proposition technique	100
2.3	Procédures d'assurance de la qualité et mesures d'atténuation des risques : détails sur la manière dont les différentes activités seront organisées, contrôlées et exécutées ; description des mécanismes et outils disponibles pour le suivi et l'évaluation des performances	Formulaire E : Format de la proposition technique	50
2.4	Gestion des connaissances : le soumissionnaire a-t-il démontré sa capacité, ses ressources et ses outils pour générer des produits de gestion des connaissances adaptés (y compris la recherche, la conception, la narration, l'expérience des publications de partage des leçons apprises, l'expertise des médias sociaux, l'expérience de la formation, la conception de solutions d'apprentissage en ligne, etc.)	Formulaire E : Format de la proposition technique	100
	Partie 3. Structure du management et personnel clé		300
3.1	Composition et structure de l'équipe proposée. Décrire l'approche globale de la gestion de la planification des ressources. Inclure un organigramme pour la gestion du projet, décrivant les relations entre les postes clés et les titres. Fournir une explication du rôle/activités de chaque membre personnel.	Formulaire E : Format de la proposition technique	60
3.2	Qualifications du personnel clé proposé		240
3.2.1	Chef d'équipe		80
3.2.1.1	Éducation : • Un diplôme de master (ou supérieur) en administration des affaires, financement du	Formulaire E : Format de la proposition technique	10

	<p>développement, diplôme d'études supérieures liées à au développement durable, financement des PME, financement du climat, financement de projets, banque, économie, sciences sociales, agronomie/agri-finance, marketing, gestion, comptabilité, énergies renouvelables, études environnementales, sciences de la mer, ingénierie, information, communication et télécommunications ou domaines connexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une accréditation/qualification/diplôme supplémentaire en matière de gestion de projet ou de compétences, ou similaire, est considérée comme un atout. 	<p>Format du CV des membres du personnel clé proposé</p> <p>Formulaire G : Formulaire de proposition financière</p>	
3.2.1.2	<p>Expérience générale :</p> <p>Au moins cinq (5) ans d'expérience pertinente dans un rôle de chef d'équipe dans des missions ou des projets d'assistance technique dans le(s) secteurs cibles (sécurité alimentaire et nutrition, économie verte, financement climatique et énergies renouvelables, patrimoine naturel, inclusion financière et innovation, infrastructures locales)</p>	<p>Formulaire E : Format de la proposition technique</p> <p>Format du CV des membres du personnel clé proposé</p> <p>Formulaire G : Formulaire de proposition financière</p>	20
3.2.1.3	<p>Expérience spécifique :</p> <p>Au moins 5 ans d'expérience professionnelle réussie avec ou dans des PME/projets/microfinance/institutions financières, etc. dans le(s) secteur(s) cible(s) (sécurité alimentaire et nutrition, économie verte, financement du climat et énergies renouvelables, patrimoine naturel, inclusion financière et innovation, infrastructures locales), y compris une bonne compréhension des défis et faiblesses les plus courants rencontrés par les PME/projets/microfinance/institutions financières et une forte capacité à amener les parties prenantes à un consensus.</p>	<p>Formulaire E : Format de la proposition technique</p> <p>Format du CV des membres du personnel clé proposé</p> <p>Formulaire G : Formulaire de proposition financière</p>	20
3.2.1.4	<p>Expérience régionale ou nationale liée aux marchés émergents/frontières et/ou dans les PMA : expérience professionnelle dans au moins 3 PMA</p>	<p>Formulaire E : Format de la proposition technique</p> <p>Format du CV des membres du personnel clé proposé</p> <p>Formulaire G : Formulaire de proposition financière</p>	20
3.2.1.5	<p>Qualifications linguistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise écrite et orale de l'anglais ou du français obligatoire. 	<p>Formulaire E : Format de la proposition technique</p>	10

	<ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise d'une deuxième langue des Nations Unies est un atout supplémentaire. Un bilinguisme anglais-français est préférable. 	Format du CV des membres du personnel clé proposé Formulaire G : Formulaire de proposition financière	
3.2.2	Spécialiste(s) - Préciser le(s) domaine(s) d'expertise		80
3.2.2.1	<p>Éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Master (ou plus) en administration des affaires, financement du développement, diplôme d'études supérieures dans le domaine du développement durable, financement des PME, financement climatique, financement de projets, banque, économie, sciences sociales, agronomie/agro finance, marketing, gestion, comptabilité, énergies renouvelables, études environnementales, sciences de la mer, ingénierie, information, communication et télécommunications ou domaines connexes. • Un premier diplôme universitaire dans des domaines connexes, plus cinq (5) ans d'expérience pertinente sera également acceptable en lieu et place d'une maîtrise. 	<p>Formulaire E : Format de la proposition technique Format du CV des membres du personnel clé proposé</p> <p>Formulaire G : Formulaire de proposition financière</p>	10
3.2.2.2	<p>Expérience générale :</p> <p>Au moins cinq (5) ans d'expérience pertinente de travail ou d'exposition dans le(s) secteurs cibles (sécurité alimentaire et nutrition, économie verte, financement climatique et énergies renouvelables, patrimoine naturel, inclusion financière et innovation, infrastructures locales)</p>	<p>Formulaire E : Format de la proposition technique Format du CV des membres du personnel clé proposé Formulaire G : Formulaire de proposition financière</p>	20
3.2.2.3	<p>Expérience spécifique :</p> <p>Au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle réussie démontrant des aptitudes et des compétences pratiques pertinentes pour fournir et/ou mettre en œuvre des services de conseil axés sur les PME, les projets, les établissements de microfinance, les institutions financières, etc. dans le(s) secteur(s) cible(s) (sécurité alimentaire et nutrition, économie verte, financement climatique et énergies renouvelables, patrimoine naturel, inclusion financière et innovation, infrastructures locales), y compris une solide compréhension des défis et des faiblesses les plus courants rencontrés par les PME/projets/microfinance/institutions financières et une forte capacité à trouver des solutions pour les</p>	<p>Formulaire E : Format de la proposition technique Format du CV des membres du personnel clé proposé</p> <p>Formulaire G : Formulaire de proposition financière</p>	20

	surmonter ou mettre en œuvre des solutions transformatrices.		
3.2.2.4	Expérience régionale ou nationale liée aux marchés émergents/frontières et/ou dans les PMA : expérience professionnelle dans au moins 3 PMA	Formulaire E : Format de la proposition technique Format du CV des membres du personnel clé proposé Formulaire G : Formulaire de proposition financière	20
3.2.2.5	Qualifications linguistiques : • Maîtrise écrite et orale de l'anglais ou du français obligatoire. • La maîtrise d'une deuxième langue des Nations Unies est un atout supplémentaire. Un bilinguisme anglais-français est préférable. • La capacité à parler une langue locale (d'un des PMA où le projet pourrait être mis en œuvre) est considérée comme un atout	Formulaire E : Format de la proposition technique Format du CV des membres du personnel clé proposé Formulaire G : Formulaire de proposition financière	10
3.2.3	Personnel junior/analyste - Préciser le(s) domaine(s) d'expertise		80
3.2.3.1	• Licence en administration des affaires, financement du développement, diplôme d'études supérieures liées au développement durable, financement des PME, financement climatique, financement de projets, banque, économie, sciences sociales, agronomie/agro finance, marketing, gestion, comptabilité, énergies renouvelables, études environnementales, sciences de la mer, ingénierie, information, communication et télécommunications ou domaines connexes. • Un premier diplôme universitaire dans des domaines connexes, avec deux années supplémentaires d'expérience pertinente, sera également acceptable, au lieu d'une licence.	Formulaire E : Format de la proposition technique Format du CV des membres du personnel clé proposé Formulaire G : Formulaire de proposition financière	10
3.2.3.2	Expérience générale : Jusqu'à deux ans d'expérience pertinente de travail ou d'exposition dans le secteur cible	Formulaire E : Format de la proposition technique Format du CV des membres du personnel clé proposé	20

		Formulaire G : Formulaire de proposition financière	
3.2.3.3	<p>Expérience spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 2 ans d'expérience réussie dans un rôle de soutien ou d'appui aux activités dans un cadre de travail pertinent pour fournir/mettre en œuvre des services de conseil axés sur les PME/projets/institutions financières, etc. dans le secteur cible, à savoir avoir une bonne compréhension des défis et faiblesses les plus courants rencontrés par les PME/projets/institutions financières. • Jusqu'à deux (2) ans d'expérience de travail de préférence dans une institution de financement du développement, un investisseur d'impact ou similaire, est fortement préférable. 	<p>Formulaire E : Format de la proposition technique</p> <p>Format du CV des membres du personnel clé proposé</p> <p>Formulaire G : Formulaire de proposition financière</p>	20
3.2.3.4	<p>Expérience régionale ou nationale liée aux marchés émergents/frontières et/ou dans les PMA : expérience professionnelle dans au moins 1 PMA</p>	<p>Formulaire E : Format de la proposition technique</p> <p>Format du CV des membres du personnel clé proposé</p> <p>Formulaire G : Formulaire de proposition financière</p>	20
3.2.3.5	<p>Qualifications linguistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise écrite et orale de l'anglais ou du français obligatoire. • La maîtrise d'une deuxième langue des Nations Unies est un atout supplémentaire. Un bilinguisme anglais-français est préférable. • La capacité à parler une langue locale (d'un des PMA où le projet pourrait être mis en œuvre) est considérée comme un atout 	<p>Formulaire E : Format de la proposition technique</p> <p>Format du CV des membres du personnel clé proposé</p> <p>Formulaire G : Formulaire de proposition financière</p>	10

SECTION 5. TERMES DE REFERENCE

Intitulé du projet : Accord à long terme (LTA) pour l'établissement d'une liste de cabinets de consultants en vue de la fourniture de services d'appui-conseil aux bénéficiaires existants et potentiels de l'UNCDF avant et après un investissement.

a. Informations générales et justification ; description du projet

1. Contexte

1. GÉNÉRALITÉS

Fondé par une résolution de l'assemblée générale en 1966, le Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF ou FENU) met les finances publiques et privées au service des pauvres dans les 46 pays les moins avancés du monde. Avec son mandat de capital et ses instruments, l'UNCDF propose des solutions financières qui tentent de mobiliser des ressources publiques et privées, tant au niveau international que national, pour réduire la pauvreté et soutenir le développement économique local.

Les compétences de l'UNCDF s'exercent dans trois domaines de travail principaux : (1) le développement et le financement d'économies numériques inclusives grâce à une approche axée sur le développement de marché, largement stimulé par la finance numérique et l'innovation ; (2) le financement du développement local par le biais de la décentralisation fiscale (incluant le financement local de l'adaptation au climat), le financement municipal et le financement de projets structurés, pour stimuler la transformation du marché dans le développement économique local ; et (3) le financement des investissements, pour dynamiser l'accumulation de capital et la transformation du marché dans des zones financièrement mal desservies, ce qui inclut la recherche d'investissements, les vérifications requises, la réduction des risques, le déploiement de prêts et de garanties, et l'afflux de capitaux d'investissement d'investisseurs nationaux et internationaux. L'autonomisation économique des femmes et des jeunes est spécifiquement formulée dans toutes les activités de l'UNCDF, et cela concerne tant ses objectifs, ses approches, que sa théorie du changement, ses cibles et ses indicateurs.

L'UNCDF utilise un mélange de subventions, de subventions remboursables, de prêts, de garanties et d'assistance technique pour soutenir les entreprises qui démarrent, les PME, les projets, les institutions de microfinance et les investissements municipaux. Jusqu'à aujourd'hui, l'utilisation des prêts et des garanties par l'UNCDF s'est accrue et désormais l'utilisation plus efficace et plus étendue de ces instruments financiers est une ambition de plus en plus forte. L'UNCDF a également constaté une forte augmentation de la demande pour ses services de prêt et de garantie de la part d'autres agences des Nations Unies, notamment du PNUD. En réponse à la nécessité de déployer différents types de capitaux d'une meilleure tolérance au risque, un fonds d'impact financier mixte a été lancé par Bamboo Capital Partners, le BUILD Fund, à la suite d'une initiative conjointe entre l'UNCDF et ce gestionnaire d'actifs privé. Le Fonds BUILD sera complété par le mécanisme parallèle d'assistance technique BUILD Enterprise Resource (le « BUILDER TA Facilité » ou « BUILDER TAF » ou « BUILDER »). Ensemble, BUILD et BUILDER constitueront la première initiative d'investissements qui intègre les enseignements tirés des expériences passées de l'UNCDF pour créer une nouvelle approche innovante des investissements dans les PME des PMA.

Les missions à remplir par les cabinets de conseil seront financées par des mécanismes d'assistance technique dédiés tels que le mécanisme BUILDER, qui aligneront leur orientation stratégique sur les fonds d'investissement respectifs auxquels ils seront rattachés.

2. Contexte

L'UNCDF réalise ses activités d'investissement catalytiques par le biais de la plate-forme d'investissement pour les PMA, l'unité LDCIP (*Least Developed Countries Investment Platform*). La LDCIP fournit le savoir-faire technique pour étendre le déploiement d'instruments de capitaux à une filière d'entreprises et de projets du « dernier kilomètre » qui est en croissance dans les PMA. La plate-forme dispose d'une équipe de spécialistes

de l'investissement avec une expertise transactionnelle significative dans les PMA et des expériences d'investissement d'impact. L'équipe de la plate-forme LDCIP soutient les deux divisions opérationnelles de l'UNCDF (Inclusive Digital Economies Practice et Local Development Practice) ainsi que les agences du système des Nations Unies dans son ensemble sur les questions liées au financement des investissements et au financement innovant des ODD.

Dans l'ensemble, l'objectif de la LDCIP est de soutenir un écosystème qui (a) démontre aux investisseurs nationaux et internationaux que les marchés des PMA peuvent réellement générer des rendements, offrir des opportunités pour des investissements bénéfiques et mériter l'attention d'un plus large éventail d'investisseurs ; (b) utilise ces effets démonstratifs pour soutenir les améliorations politiques et réglementaires et amplifier ce qui fonctionne pour d'autres acteurs ; et (c) aide un certain nombre d'entreprises à passer au niveau supérieur de croissance où davantage de financements commerciaux remplacera les financements à taux préférentiels.

Les PME, les prestataires de services financiers et les projets qui démarrent dans les PMA n'ont souvent pas accès à des systèmes, des procédures, des ressources (notamment le capital humain) et des meilleures pratiques (sans parler des financements) qui leur permettraient d'améliorer leurs opérations, leur gouvernance et par voie de conséquence d'atteindre des niveaux supérieurs de développement durable et d'impact. L'assistance technique permettra à ces candidats potentiels ou entités faisant l'objet d'un investissement de transformer positivement et substantiellement leurs opérations et leur capital humain au fil du temps et d'atteindre une croissance et un impact durables dans les communautés qu'ils desservent.

Trois lignes d'activité de « services de développement des entreprises » seront proposées aux bénéficiaires cibles de l'assistance technique :

- **Assistance technique préinvestissement ou appui-conseil pour la préparation à l'investissement.** Cette ligne d'activité recouvre par exemple la préparation aux vérifications requises destinée à une entité pouvant faire l'objet d'un investissement ; la reconstruction des états financiers ; la mise à jour des outils et procédures comptables et financiers ; l'enregistrement et l'évaluation des actifs ; la préparation de plans stratégiques/d'affaires ; la modélisation financière des performances de l'entreprise historiques et futures ; la compréhension des risques de change et la définition des stratégies de couverture de change ; la compréhension des mécanismes de la dette et d'autres obligations financières ; l'évaluation de la dynamique du marché et du secteur et la préparation de l'alignement de l'entité sur ceux-ci en vue d'une croissance future ; le respect de l'environnement réglementaire local et, le cas échéant, international ; l'évaluation de l'état actuel et l'établissement des objectifs concernant les critères ESG ; etc. L'appui-conseil pour la préparation à l'investissement doit être alignée sur la stratégie d'investissement.
- **Assistance technique post-investissement ou appui-conseil dans les principaux domaines d'activité de l'entreprise.** Cette ligne d'activité comprend la conception et la mise en œuvre de procédures opérationnelles standard ; la mise en œuvre de processus et de contrôles adéquats pour la gestion opérationnelle et financière ; l'adoption de systèmes et de processus numériques qui améliorent la gestion de la trésorerie, des stocks et des créances ; la conception et l'exécution d'une stratégie de gestion du personnel et de gouvernance ; la conception et l'exécution de stratégies de segmentation de la clientèle ; la mise au point de stratégies de vente et de marketing efficaces ; etc. L'appui-conseil post-investissement doit être alignée sur la stratégie d'investissement.
- **Appui-conseil en matière d'impact et des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).** Les facteurs d'environnement, sociaux et de gouvernance (ESG) seront des domaines transversaux d'AT. L'objectif est de doter les bénéficiaires de l'AT de connaissances et d'outils de base sur la manière de définir et d'opérationnaliser les normes ESG, leurs

Objectifs de développement durable (ODD) grâce à une stratégie visant à garantir le respect des exigences de rapportage des véhicules d'investissement. Cela pourrait impliquer des formations et des webinaires destinés au conseil d'administration et à la direction, la conception de cadres de mesure d'impact et/ou ESG, un soutien pour la mesure et le suivi d'indicateurs d'impact sélectionnés, etc. dans le but d'améliorer les modèles d'entreprise (par exemple en décidant d'atteindre un plus grand nombre de jeunes et de femmes, en adoptant une approche tenant compte de la parité hommes-femmes dans le développement de produits, etc.), de mieux formuler le récit d'impact et de communiquer l'impact réalisé aux principales parties prenantes en interne et en externe, etc.

Afin de répondre aux divers besoins des bénéficiaires cibles de l'assistance technique, l'UNCDF s'intéressera aux sociétés de conseils présentant un bilan, une expérience et une combinaison de profils qui démontrent différentes compétences pertinentes pour les secteurs susmentionnés, notamment :

- financement des TPME, services financiers numériques, finance inclusive, financement à impact, planification stratégique, développement durable, planification des activités, études de marché, études de faisabilité, etc. ;
- formation gouvernance/conseil d'administration et gestion des risques
- financement d'actifs naturels (terres et/ou eau) : financement de l'économie bleue, financement de l'économie verte, énergies renouvelables, étude d'impact, etc. ;
- gestion des questions environnementales, sociales et de gouvernance, normes, meilleures pratiques et normes relatives à chaque secteur, suivi et évaluation, etc. ;
- gestion et contrôle financiers, gestion de portefeuille, crédit et gestion des risques, audit (interne/externe), contrôles internes, comptabilité, etc. ;
- fabrication, production et exploitation (achats, logistique, gestion des transports, gestion de la chaîne de valeur, optimisation/ingénierie des processus opérationnels, conception de procédures opérationnelles normalisées, etc.) ;
- gestion des ressources humaines, formation aux compétences non techniques, formation technique (conception et prestation), andragogie, encadrement, mentorat, gestion de projets, etc. ;
- produits de gestion des connaissances ;
- marketing, communication, distribution, canaux de distribution alternatifs, etc. ;
- gestion des relations clients ;
- SIG et gestion des TIC, etc. ;
- cadre juridique et conformité.

Certaines opportunités d'investissement proviendront du système des Nations Unies au sens large, et ces institutions auront peut-être besoin d'un appui plus détaillé pour déterminer les besoins en assistance technique et la réalisation de la diligence raisonnable pour l'assistance technique. Certaines possibilités d'assistance technique peuvent être liées à des investissements qui devront être orientés vers le fonds BUILD. Dans ces cas, les sociétés de conseils prépareront la transaction relative à l'assistance technique conformément aux lignes directrices opérationnelles du mécanisme BUILDER.

L'UNCDF conclura un accord à long terme (LTA) non exclusif avec les sociétés de conseils sélectionnées et fournira des termes de référence, incluant la portée des travaux, les livrables spécifiques attendus et les délais de chaque projet d'assistance technique, le cas échéant.

Les sociétés de conseils potentielles sont invitées à prendre note des éléments suivants :

- Le présent appel à proposition est relatif à un accord à long terme (LTA) d'un an et renouvelable jusqu'à trois ans en fonction de la performance de la société de conseils. « LTA » fait référence à un accord mutuel selon lequel la société de conseil fournira les services requis, sur une période spécifique.
- Un LTA est un accord mutuel entre l'UNCDF et une société de conseils pour fournir les services requis à un prix fixe convenu, applicable chaque fois que la fourniture de services est commandée à tout moment

pendant une période initiale de 12 mois, avec une prolongation possible de jusqu'à deux ans additionnels, en fonction de divers facteurs tels que les financements, les besoins continus du projet et la performance.

- Dans le cadre d'un LTA, l'UNCDF ne garantit aucune quantité de services pendant la durée de l'accord. En cas de demande de services, l'UNCDF passera un contrat directement avec Le cabinet de consultants en fonction de ses besoins pour mener à bien ces activités.

Des termes de référence spécifiques décrivant les produits de chaque mission seront fournis. Ils seront alignés sur les termes de référence-cadre du LTA, et un LTA sera établi avec les sociétés de conseils, qui indiquera les délais de la commande passée, mais appliquera les prix fixes convenus dans le LTA-cadre.

b. Objectifs spécifiques

La LDCIP entend établir une liste cohérente et complémentaire de sociétés de conseils ou de prestataires de services techniques (« liste de PST ») ayant une grande expérience de travail et de solides compétences techniques dans le domaine de la fourniture de services de conseil, du renforcement des capacités et des interventions d'assistance technique au profit d'entités commerciales opérationnelles dans les secteurs cibles suivants :

- **Sécurité alimentaire et nutrition** (ODD 1 et ODD 2) : ce domaine se concentre sur les investissements dans le secteur agricole. Il cible les petites et moyennes exploitations agricoles ainsi que les entreprises agricoles sur l'ensemble des chaînes de valeur agricoles qui seront financées directement ou indirectement. Les bénéficiaires potentiels des investissements incluent les coopératives respectueuses de l'environnement, les exploitations commerciales, les agrégateurs, les fournisseurs de logiciels agroindustriels, les entreprises de transformation ou d'autres entreprises respectueuses de l'environnement qui accordent des prêts-relais au secteur agricole en vue de financer les petits exploitants par exemple.
- **Économie verte, financement climatique et énergies renouvelables** (ODD 1 et ODD 7) : ce domaine concerne les investissements visant à atténuer les effets du changement climatique et à promouvoir l'accès à des énergies propres aux communautés du « dernier kilomètre ». Parmi les entités pouvant faire l'objet d'investissements, il y a les opérateurs du secteur du solaire et de l'hydroélectricité décentralisée ou des mini-réseaux d'énergies renouvelables, des énergies renouvelables à l'échelle industrielle, et de certaines installations raccordées au réseau.
- **Actifs naturels** (ODD 13, ODD 14 et ODD 15) : ce domaine est axé sur les solutions fondées sur la nature, la conservation des écosystèmes tels les forêts et des océans, les services écosystémiques (marché du carbone, redevances pour les utilisateurs), les obligations de performance nature et d'autres activités de développement des marchés d'actifs naturels. Il s'agit des investissements autour des secteurs traditionnels de l'industrie océanique tels que la pêche, le tourisme et l'écotourisme, le transport maritime, mais aussi des activités nouvelles et émergentes telles que les énergies renouvelables offshore, l'aquaculture, les activités extractives dans les fonds marins, la gestion et l'élimination des déchets, la protection côtière, etc.
- **Inclusion financière et innovation** (ODD 1 et ODD 9) : ce domaine met l'accent sur les investissements qui garantissent la mise à disposition d'une gamme de produits financiers pour toutes les couches de la société, à un coût raisonnable et de manière durable. Les bénéficiaires potentiels des investissements incluent les prestataires de services financiers et les sociétés de fintech, tels que les agrégateurs de paiements, les sociétés de transfert d'argent offrant divers

produits et services financiers par le biais de canaux de distribution numériques (tels que les réseaux de téléphonie mobile).

- **Infrastructures locales** (ODD 1 et ODD 11) : ce domaine porte sur les investissements destinés au financement d'infrastructures catalytiques (y compris, mais sans s'y limiter, les transports, les communications, les marchés) ayant un grand impact sur le développement économique local.

En constituant la liste de PST, l'UNCDF entend recourir à un processus transparent et concurrentiel et obtenir des gains d'efficacité en faisant appel aux compétences voulues et en déployant ces dernières dans diverses zones géographiques dans les pays les moins avancés où les bénéficiaires de l'assistance technique mènent leurs activités. En fin de compte, l'assistance technique qui sera fournie permettra aux PME, aux prestataires de services financiers et projets/entreprises d'infrastructures cibles de transformer positivement et considérablement leurs opérations et leur capital humain au fil du temps et de réaliser une croissance et un impact durables dans les communautés qu'ils servent.

c. Mécanisme des LTA, commande passée et commande future

Le présent appel à propositions a pour but de solliciter des offres pour les lots suivants organisés par secteurs cibles :

- Lot 001 - Sécurité alimentaire et nutrition
- Lot 002 - Patrimoine naturel, économie verte, économie bleue, financement climatique et énergies renouvelables
- Lot 003 – Inclusion financière et innovation
- Lot 004 - Infrastructures locales

Au regard des lots susmentionnés, l'UNCDF souhaite conclure un accord-cadre non exclusif, également appelé accord à long terme (LTA), avec au moins trois sociétés de conseils et de préférence plusieurs sociétés de conseils pour chaque lot, qui participeront à une procédure d'appel d'offres secondaire chaque fois qu'une mission spécifique sera requise. A l'UNCDF, un LTA est un accord-cadre conclu par et entre l'UNCDF et une autre entité dans le cadre duquel cette dernière peut, à tout moment pendant la durée du LTA, être appelée à fournir les services convenus aux prix unitaires fixes convenus durant une période convenue.

Dans le cadre d'un LTA, l'UNCDF ne garantit aucune quantité spécifique de services à commander pendant la durée de l'accord. Le LTA ne constitue pas une obligation ni un engagement financier de l'UNCDF au moment de sa signature. Un tel accord est par ailleurs non exclusif.

Lorsqu'une demande de services survient, l'UNCDF peut engager Le cabinet de consultants sur la base du LTA au moyen d'une « commande » reposant sur le LTA. Chaque commande sera déterminée à la suite d'un appel d'offres secondaire qui sera organisé suivant les règles de base décrites dans le Formulaire H du présent appel à propositions.

Le LTA est assorti d'un plafond cumulatif qui peut être atteint par le titulaire de l'accord à long terme pendant la durée de celui-ci, mais ce montant doit rester une limite supérieure et ne doit pas être interprété

ou compris comme un engagement financier ou une garantie de volume d'affaires de la part du FENU. Cette limite s'applique à toutes les formes de paiement pour tous les types de coûts.

d. Services à fournir

Sous la supervision du responsable de la Facilité d'Assistance Technique de la Plateforme d'investissement pour les PMA (LDCIP) et en étroite collaboration avec d'autres collègues de l'UNCDF et de la LDCIP, les sociétés de conseils entreprendront les activités spécifiques suivantes :

- Assister l'UNCDF dans l'exécution de ses opérations d'assistance technique, notamment :
 - Réaliser des évaluations des besoins en assistance technique en utilisant les outils de l'UNCDF ;
 - Fournir des services d'appui-conseil aux entreprises et suivre les missions de développement des entreprises conformément aux termes de référence qui seront définis pour chaque mission ou projet d'assistance technique ;
- Aider à fournir des services d'appui-conseil indépendants pour certaines missions (opportunités d'investissement ou d'assistance technique) et à exécuter des transactions ; il pourrait également s'agir par exemple d'envoyer des experts individuels comme représentants dans des comités d'investissement ou d'assistance technique ;
- Formuler des recommandations à l'adresse de l'UNCDF sur les moyens d'améliorer la conception, la mise en œuvre et le suivi des missions ou projets d'assistance technique futurs sur la base du processus d'exécution de l'assistance technique dont ils ont la charge ;
- Élaborer et publier des produits de gestion des connaissances (sous plusieurs formats d'apprentissage, y compris, mais sans s'y limiter, des articles proposant des solutions ou des FAQ, des livres blancs, des « wiki-AT », des tutoriels, des vidéos/photos, des guides pour la résolution des problèmes, etc.) et contribuer au travail de l'UNCDF lié aux recommandations pratiques basées sur le travail réalisé sur les transactions. Il sera important de développer en permanence de nouvelles connaissances en fournissant des services de développement des entreprises dans différentes zones géographiques et différents domaines thématiques, et de pouvoir de partager ces connaissances avec les groupes de parties prenantes de l'UNCDF. L'acquisition des connaissances, principalement par le biais des opérations d'assistance technique (et des prêts et garanties), peut permettre d'aider l'UNCDF à formuler des recommandations sur les politiques à l'intention des décideurs, et contribuer au processus d'amélioration continue de la fourniture des services d'appui-conseil.

e. Présentation suggérée de la proposition

Jeu 1 : Documents d'admissibilité. Les soumissionnaires au présent appel à propositions devront soumettre leurs références d'entreprise comme requis dans les formulaires A à G.

Préférence régionale. Les soumissionnaires au présent appel à propositions devront indiquer la région ou les régions pour lesquelles ils aimeraient être sollicités pour les travaux à commander. Les régions parmi lesquelles choisir sont les suivantes :

- Afrique de l'Est et Afrique australe
- Afrique de l'Ouest et Afrique centrale
- Asie
- Pacifique

Pour chaque préférence régionale indiquée, le soumissionnaire devra être en mesure d'indiquer ses antécédents dans le formulaire B : Formulaire d'informations sur le soumissionnaire.

Une fois que la préférence régionale est indiquée, les soumissionnaires devront également être en mesure de constituer un pool de personnel clé approprié.

À la fin de l'évaluation des propositions reçues au titre du présent appel à propositions, l'UNCDF regroupera les soumissionnaires retenus de la manière suivante, tenant compte de la région ou des régions pour lesquelles ils ont manifesté leur intérêt :

	Afrique de l'Est et Afrique australe	Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	Asie	Pacifique
Lot 001				
Lot 002				
Lot 003				
Lot 004				

Les soumissionnaires sont autorisés à exprimer leur intérêt pour plusieurs lots et devront présenter une proposition technique et financière distincte pour chaque lot pour lequel ils souhaitent soumissionner. L'UNCDF peut également retenir un soumissionnaire pour plusieurs lots et plusieurs régions.

Jeu 2 : Proposition technique. Les soumissionnaires doivent soumettre une proposition pour chaque lot pour lequel ils souhaitent soumissionner, en utilisant pour cela les formulaires E à G.

Pour mieux comprendre les interventions de l'UNCDF, les soumissionnaires seront guidés par les aspects suivants :

1) La définition du secteur cible de chaque lot :

- **Sécurité alimentaire et nutrition** (ODD 1 et ODD 2) : ce domaine se concentre sur les investissements dans le secteur agricole. Il cible les petites et moyennes exploitations agricoles ainsi que les entreprises agricoles sur l'ensemble des chaînes de valeur agricoles qui seront financées directement ou indirectement. Les bénéficiaires potentiels des investissements incluent les coopératives respectueuses de l'environnement, les exploitations commerciales, les agrégateurs, les fournisseurs de logiciels agroindustriels, les entreprises de transformation ou d'autres entreprises respectueuses de l'environnement qui accordent des prêts-relais au secteur agricole en vue de financer les petits exploitants par exemple.
- **Économie verte, financement climatique et énergies renouvelables** (ODD 1 et ODD 7) : ce domaine concerne les investissements visant à atténuer les effets du changement climatique et à promouvoir l'accès à des énergies propres aux communautés du « dernier kilomètre ». Parmi les entités pouvant faire l'objet d'investissements, il y a les opérateurs du secteur du solaire et de l'hydroélectricité décentralisée ou des mini-réseaux d'énergies renouvelables, des énergies renouvelables à l'échelle industrielle, et de certaines installations raccordées au réseau.
- **Actifs naturels** (ODD 13, ODD 14 et ODD 15) : ce domaine est axé sur les solutions fondées sur la nature, la conservation des écosystèmes tels les forêts et des océans, les services écosystémiques (marché du carbone, redevances pour les utilisateurs), les obligations de performance nature et d'autres activités de développement des marchés d'actifs naturels. Il s'agit des investissements autour des secteurs traditionnels de l'industrie océanique tels que la pêche, le tourisme et l'écotourisme, le transport maritime, mais aussi des activités nouvelles et émergentes telles que les énergies renouvelables offshore, l'aquaculture, les activités extractives dans les fonds marins, la gestion et l'élimination des déchets, la protection côtière, etc.

- **Inclusion financière et innovation** (ODD 1 et ODD 9) : ce domaine met l'accent sur les investissements qui garantissent la mise à disposition d'une gamme de produits financiers pour toutes les couches de la société, à un coût raisonnable et de manière durable. Les bénéficiaires potentiels des investissements incluent les prestataires de services financiers et les sociétés de fintech, tels que les agrégateurs de paiements, les sociétés de transfert d'argent offrant divers produits et services financiers par le biais de canaux de distribution numériques (tels que les réseaux de téléphonie mobile).
- **Infrastructures locales** (ODD 1 et ODD 11) : ce domaine porte sur les investissements destinés au financement d'infrastructures catalytiques (y compris, mais sans s'y limiter, les transports, les communications, les marchés) ayant un grand impact sur le développement économique local.

2) Une liste indicative de l'expertise la plus courante recherchée pour les activités/missions envisagées à mettre en œuvre dans les bénéficiaires cibles de l'assistance technique :

- financement des TPME, services financiers numériques, finance inclusive, financement à impact, planification stratégique, développement durable, planification des activités, études de marché, études de faisabilité, etc. ;
- formation gouvernance/conseil d'administration et gestion des risques
- financement d'actifs naturels (terres et/ou eau) : financement de l'économie bleue, financement de l'économie verte, énergies renouvelables, étude d'impact, etc. ;
- gestion des questions environnementales, sociales et de gouvernance, normes, meilleures pratiques et normes relatives à chaque secteur, suivi et évaluation, etc. ;
- gestion et contrôle financiers, gestion de portefeuille, crédit et gestion des risques, audit (interne/externe), contrôles internes, comptabilité, etc. ;
- fabrication, production et exploitation (achats, logistique, gestion des transports, gestion de la chaîne de valeur, optimisation/ingénierie des processus opérationnels, conception de procédures opérationnelles normalisées, etc.) ;
- gestion des ressources humaines, formation aux compétences non techniques, formation technique (conception et prestation), andragogie, encadrement, mentorat, gestion de projets, etc. ;
- produits de gestion des connaissances ;
- marketing, communication, distribution, canaux de distribution alternatifs, etc. ;
- gestion des relations clients ;
- SIG et gestion des TIC, etc. ;
- cadre juridique et conformité.

3) Liste indicative des résultats :

Le tableau ci-dessous est donné à titre d'exemple du cadre standard des activités clés, des résultats attendus et du calendrier estimé qui seront détaillés plus avant dans chaque cahier des charges.

Principale activité du projet	Livrables/jalons	Calendrier
Lancement du projet, réunions de lancement et diagnostic institutionnel	Rapport initial assorti d'un plan d'activités ajusté qui devra être arrêté de commun accord avec le bénéficiaire de l'assistance technique	Au plus tard 15 jours après la réunion de lancement
Phase 1 - Mise en œuvre des activités du projet	Rapport sur l'état d'avancement 1 sur la base des jalons et des livrables convenus conformément au cahier de charge spécifique	Idéalement, 4 à 6 semaines après le lancement du projet
Phase 2 - Mise en œuvre des activités du projet	Rapport sur l'état d'avancement 2 sur la base des jalons et des livrables convenus	Conformément au cahier de charge spécifique ou à la

	conformément au cahier de charge spécifique	méthodologie proposée par le PST
Phase 3 - Mise en œuvre des activités du projet	Rapport sur l'état d'avancement 3 sur la base des jalons et des livrables convenus conformément au cahier de charge spécifique	Conformément au cahier de charge spécifique ou à la méthodologie proposée par le PST
Phase 4 – Etc.	Rapport sur l'état d'avancement 4 sur la base des jalons et des livrables convenus conformément au cahier de charge spécifique	Conformément au cahier de charge spécifique ou à la méthodologie proposée par le PST
Activités de finalisation de la mission et atelier de clôture	Présentation PowerPoint ou procès-verbal de l'atelier de clôture	Dans un délai d'une semaine après la fin de la réalisation des activités du projet
Activités d'achèvement du projet	Rapport final	Au plus tard 15 jours après la fin de l'atelier de clôture

La proposition du soumissionnaire devrait être organisée de manière à suivre ce format de proposition technique. S'il est requis une exigence ou demandé au soumissionnaire d'utiliser une approche particulière, celui-ci doit non seulement indiquer son acceptation, mais aussi décrire comment il entend se conformer aux exigences. Lorsqu'une réponse descriptive est demandée, le fait de ne pas la fournir sera considéré comme une non-réponse.

Jeu 3 : Proposition financière. La proposition financière doit comprendre les éléments suivants :

1. Les honoraires professionnels journaliers pour chaque type de personnel clé proposée pour chaque lot et chaque région, qui resteront les mêmes pendant toute la durée du LTA ;
2. Les tarifs de référence standard ou la limite supérieure pour les postes de coûts hors personnel ci-après :
 - a) Indemnité de subsistance des experts par jour et par région – cette indemnité peut être ventilée par pays ;
 - b) Frais de gestion/frais généraux maximum par commande, le cas échéant ;
 - c) Confirmation que l'UNCDF ne sera facturé que pour le coût des vols en classe économique lorsque des voyages sont nécessaires, et que tout ce qui dépasse le prix d'un billet en classe économique sera à la charge du titulaire du LTA ; et
 - d) Tout autres frais accessoires que le détenteur de LTA peut facturer à l'UNCDF dans le cadre d'une commande.
3. La proposition financière complète pour les TDR est jointe comme Formulaire G, qui est représentatif d'un TDR type pour une commande.

f. Indicateurs clé de performance et niveau de service

Performance dans le cadre du LTA :

Chaque année, le détenteur de LTA est soumis à une évaluation de sa performance dans le but de déterminer si le LTA peut être prorogé d'une autre année ou non.

Outre les questions de performance, les deux principaux indicateurs de non-renouvellement du LTA sont les suivants :

- a) Le fait que plus de cinq (5) experts de haut niveau et membre du personnel clé autres que ceux qui ont été préalablement approuvés dans le LTA-cadre aient été proposés et engagés pour une commande au cours d'une année donnée ; et
- b) Le fait que des experts soient engagés pour une nouvelle mission alors qu'un travail précédent/en cours est achevé à moins de 80 %.

Performance dans le cadre du contrat d'une commande :

Pour chaque projet d'assistance technique, le responsable de la Facilité d' Assistance Technique publiera des termes de référence spécifiques à la commande (cahier de charges), présentant les informations générales sur le bénéficiaire de l'assistance technique, les objectifs de la mission d'assistance technique, la portée des travaux, les livrables spécifiques et les exigences en matière de rapports, la durée, les résultats escomptés, les qualifications et l'expertise de l'équipe d'experts, etc.

En outre, chaque TDR spécifique de chaque projet :

- Indiquera l'autorité spécifique de la LDCIP qui supervisera directement la société de conseils, et à qui Le cabinet de consultants rendra compte et de qui elle obtiendra l'approbation/l'acceptation des livrables et des résultats ;
- Indiquera les principales parties prenantes avec lesquelles Le cabinet de consultants est censée assurer la liaison, interagir, collaborer, faire des réunions dans le cadre de l'exécution de la mission.

Le cabinet de consultants sera tenu d'informer l'UNCDF de l'avancement de tous les travaux en cours.

Les paiements seront liés à l'approbation des produits livrables. Si une prestation ne répond pas aux normes convenues, le FENU retiendra le paiement et discutera des mesures correctives avec le cabinet de conseil.

g. Gouvernance et responsabilité

Les LTA seront gérés par un point focal nommé par l'UNCDF qui sera désigné comme gestionnaire de contrats.

Le gestionnaire de contrats, sera, entre autres, principalement responsable de ce qui suit :

- a) Suivre les paiements cumulés au détenteur de LTA en vue de s'assurer que les limites approuvées ne sont pas dépassées.
- b) Contrôler les cas où le détenteur de LTA propose des experts qui ne figurent pas sur la liste préapprouvée du LTA en vue de s'assurer que les limites approuvées ne sont pas dépassées ;
- c) Compiler des commentaires/retours d'information des bénéficiaires de la commande sur la performance des missions d'AT ; et
- d) Assurer l'équité du processus de compétition secondaire ainsi que le respect des procédures convenues.

h. Lieu d'affectation

L'UNCDF travaille actuellement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, notamment dans les pays suivants : Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Gambie, Ghana, Guinée, Îles Salomon, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali,

Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, RDP lao, République démocratique du Congo, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Tanzanie, Togo, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Vietnam et Zambie.

Afrique de l'Est et Afrique australe	Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	Asie	Pacifique
Eswatini Éthiopie Lesotho Madagascar Malawi Mozambique Ouganda République démocratique du Congo Rwanda Somalie Tanzanie Zambie	Bénin Burkina Faso Cameroun Côte d'Ivoire Gambie Ghana Guinée Libéria Mali Niger Sénégal Sierra Leone Togo	Bangladesh Bhoutan Cambodge Malaisie Myanmar Népal RDP lao Vietnam	Fidji Îles Salomon Papouasie-Nouvelle-Guinée Samoa Tonga Tuvalu Vanuatu

Cette liste est indicative, et les soumissionnaires devraient se référer à la liste des 46 pays les moins avancés pour connaître les pays potentiels où des missions pourraient être effectuées.

Pour chaque mission, le lieu sera spécifié dans les TDR, et le cahier de charges spécifique de chaque projet :

- Indiqueront le lieu d'affectation/la situation géographique du contractant pendant le contrat, en mentionnant l'emplacement des travaux sur le terrain ou dans le cadre d'autres activités pertinentes, en particulier lorsque des déplacements seront nécessaires ;
- Indiqueront si le contractant sera tenu de se rendre régulièrement ou d'être présent dans un certain bureau pendant les travaux, y compris la fréquence des rapports, même s'ils sont intermittents.

Les membres principaux de l'équipe (tels que présentés dans la proposition) devront être présents virtuellement pour un soutien consultatif global. Pour toute réunions en présentiel ou virtuelle, un préavis sera donné par l'UNCDF. Tous les coûts liés aux réunions physiques ou en présentiel, etc. seront inclus dans la proposition financière soumise pour les travaux liés à la commande.

Aucun paiement ne sera effectué au détenteur de LTA en dehors du cadre du contrat relatif à la commande. Tous les paiements seront effectués uniquement au titulaire du contrat d'assistance technique, et non à une personne que le titulaire du contrat d'assistance technique pourrait engager avec l'UNCDF.

i. Qualifications professionnelles du contractant retenu et de son personnel clé

Veuillez-vous référer à la section 4, à savoir le paragraphe sur les critères d'évaluation technique tels que présentés dans la section précédente.

j. Prix et calendrier des paiements

Comme expliqué précédemment à la section c des présents termes de référence, les LTA n'impliquent pas d'engagement financier de la part de l'UNCDF au moment de la signature du LTA. Les engagements financiers seront établis sur une base ad hoc chaque fois que des services seront demandés dans le cadre du LTA et un contrat sera établi.

L'UNCDF n'émettra un contrat sur commande dans le cadre du LTA qu'en cas de besoin spécifique avec des résultats clairs et mesurables. Le prix final et le calendrier des paiements seront déterminés au moment de l'émission du contrat sur base de la commande. Le cas échéant, l'UNCDF contactera les détenteurs de LTA pour qu'ils fournissent une proposition technique et de prix. Les devis ultérieurs fournis doivent être égaux ou inférieurs aux taux unitaires convenus dans les LTA. Les contrats sur la base des cahiers de charge sont des contrats distincts qui relèvent de l'accord-cadre du LTA.

Les propositions incluront les frais professionnels : "Tarif journalier inclusif pour chaque membre de l'équipe". Ce taux journalier inclusif doit inclure toutes les dépenses encourues par le membre de l'équipe concerné dans le cadre de son programme de travail quotidien lorsqu'il n'est pas en déplacement. Cela comprendra, sans s'y limiter, les honoraires professionnels, les frais accessoires, l'assurance médicale et sanitaire, les communications, la papeterie, etc.

Une proposition financière pour ce LTA ne doit pas inclure les frais de voyage, y compris tous les coûts associés à ces voyages. Tous les frais de voyage, y compris les billets, les frais d'hébergement et les frais terminaux, les frais d'assurance/médicaux, etc. doivent être proposés par le détenteur de LTA au moment de la soumission de l'offre en réponse à un cahier de charges. Tous les frais de voyage doivent tenir compte des normes convenues conformément à la section e des présents termes de référence.

Comme mentionné dans la section e – e. e. Présentation suggérée de la proposition- des présents termes de référence, l'UNCDF n'accepte pas les frais de déplacement dont le montant est supérieur à celui d'un billet en classe économie. Si le prestataire de services souhaite voyager en classe supérieure, il/elle devrait le faire en utilisant ses propres ressources.

Les indemnités journalières ne doivent pas dépasser les taux d'indemnité journalière de subsistance de la Commission de la fonction publique internationale (ICSC) publiés sur le site <https://icsc.un.org/> et applicables au lieu d'affectation et à la période de la mission. Si les taux d'indemnité journalière de subsistance de l'ICSC sont utilisés dans la proposition financière du détenteur de LTA, l'UNCDF ne paiera aucun autre élément de coût (repas, communication, transport dans le pays, débours divers) qui sont naturellement pris en compte dans la détermination des taux d'indemnité journalière de subsistance conformément aux règles de l'ICSC.

Le contrat relatif à la commande sera un contrat avec un montant forfaitaire comprenant des résultats clairement définis. Les paiements au titre de chaque contrat seront effectués sur présentation et acceptation des produits livrables définis dans les termes de référence de la commande.

k. Processus de sélection pour des projets spécifiques

Pour chaque projet spécifique, l'UNCDF procédera à un processus d'appel d'offres secondaire entre les détenteurs de LTA pour le lot correspondant.

Il n'y a pas dispense pour la procédure d'appel d'offres secondaire. Un détenteur de LTA ne peut pas invoquer la continuité comme motif pour obtenir le contrat sur commande pour tout travail suivant. Si un travail nouvellement attribué est lié à un travail antérieur, les résultats du détenteur du LTA précédent seront fournis au détenteur du LTA qui a remporté le contrat subséquent.

Les règles régissant la procédure d'appel d'offres secondaire sont clairement expliquées dans le formulaire H du présent appel à propositions. Le processus peut être décrit brièvement comme suit :

- L'UNCDF enverra les termes de référence aux détenteurs de LTA et accordera un délai fixe (deux semaines) pour soumettre une proposition technique et financière.
- Seuls les détenteurs de LTA dont UNCDF a confirmé qu'ils possèdent les qualifications et l'expertise nécessaires pour travailler dans la région ayant besoin du service seront invités à soumettre une proposition.
- La proposition technique précisera :
 - Qui parmi les experts préalablement approuvés dans le cadre du LTA, sera déployé. Les experts engagés dans un travail en cours avec un taux d'achèvement de <80% ne doivent pas être alignés pour une nouvelle tâche ;
 - Le CV de tout membre du personnel d'appui qui sera impliqué et placé sous la supervision des experts clés préapprouvés dans le cadre du LTA;
 - L'approche et la méthodologie pour mener à bien et efficacement les travaux; et
 - La proposition financière.
- L'UNCDF évaluera les propositions reçues et sélectionnera le détenteur de LTA dont l'offre est la plus économique parmi celles qui seront jugées techniquement conformes pour réaliser la mission.

L'UNCDF peut envisager d'attribuer la commande à la deuxième offre globale de montant forfaitaire la moins-disant dans les circonstances suivantes :

- a) Il existe des problèmes documentés quant aux performances de la société ayant proposé l'offre globale la moins-disant, et ces problèmes de performance ont été dûment communiqués par l'UNCDF, mais la société n'y a pas encore remédié et ne s'est pas engagée par écrit à le faire ; ou
- b) La société ayant proposé le prix le plus bas a toujours des contrats en cours, et le personnel proposé pour le service à commander est le même que le personnel travaillant sur les contrats en cours.

Les détenteurs de LTA non retenus recevront des communications du gestionnaire des LTA les informant de l'état d'avancement de leur offre. Si le détenteur du LTA demande un entretien, le gestionnaire des LTA accèdera à sa demande conformément aux règles de l'UNCDF concernant les entretiens avec les soumissionnaires non retenus.

Fin des termes de référence

SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION A RENOYER/LISTE DE VERIFICATION

Le présent formulaire sert de liste de vérification pour la préparation de votre offre. Veuillez remplir les formulaires de soumission à renvoyer conformément aux instructions se trouvant dans les formulaires et les renvoyer dans le cadre du dépôt de votre offre. Aucune altération é au format des formulaires n'est permis et aucun remplacement ne sera accepté.

Avant le dépôt de votre offre, veuillez-vous assurer qu'elle respecte les instructions en matière de dépôt des offres de la fiche technique no.22.

Enveloppe de la proposition technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission à renvoyer ?	
▪ Formulaire A : Formulaire de soumission de la proposition technique	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire D : Formulaire de qualification	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire E : Format de la proposition technique	<input type="checkbox"/>
Avez-vous fourni les documents requis pour établir la conformité aux critères d'évaluation dans la section 4 ?	<input type="checkbox"/>

Enveloppe de la proposition financière :

(À soumettre dans une enveloppe scellée séparée/un courriel protégé par un mot de passe)

▪ Formulaire F : Formulaire de soumission de la proposition financière	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire G : Formulaire de proposition financière	<input type="checkbox"/>

Formulaire A: Formulaire de soumission la proposition technique

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

Nous, soussignés, offrons de fournir les services pour [Insérer l'intitulé des services] conformément à votre appel d'offres no [Insérer le numéro de référence de l'appel d'offres] et à notre proposition. Nous soumettons par les présentes notre proposition, qui comprend la présente proposition technique et notre proposition financière dans une enveloppe distincte scellée.

Nous déclarons par les présentes que notre société, ses entités affiliées ou ses filiales ou employés, y compris les membres ou sous-traitants ou fournisseurs de toute coentreprise, tout consortium ou toute association de toute partie du contrat :

- a) Ne font pas l'objet d'interdictions d'achat provenant des Nations Unies, notamment, y compris, mais sans s'y limiter, les interdictions découlant du recueil des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- b) n'ont pas été suspendus, exclus, sanctionnés ou autrement déclarés inadmissibles à une procédure de passation de marchés par l'Organisation des Nations Unies ou le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) n'ont aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 des Instructions aux soumissionnaires ;
- d) n'emploient pas ou ne prévoient pas d'employer des personnes qui sont ou ont été membres du personnel de l'ONU au cours de l'année écoulée, si ledit employé de l'ONU a ou a eu des relations professionnelles antérieures avec notre société en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec l'ONU (conformément aux Restrictions applicables après la cessation de service de l'ONU publiées dans la circulaire ST/SGB/2006/15) ;
- e) n'ont pas déclaré faillite, ne sont pas impliqués dans une procédure de faillite ou de liquidation, et il n'existe pas de jugement ou ni d'action légale en cours à leur encontre susceptible de compromettre leurs activités dans un futur proche ;
- f) s'engagent à ne pas se livrer à des pratiques proscrites, y compris, mais sans s'y limiter, la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction ou toute autre pratique contraire à l'éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et à mener leurs activités d'une manière qui évite tout risque indu à caractère financier, opérationnel, de réputation ou de toute autre nature indu pour l'ONU, et nous adoptons les principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations formulées dans la présente proposition sont exactes et nous reconnaissons que toute interprétation erronée ou fausse déclaration contenue dans la présente proposition peut conduire à notre disqualification et/ou à une sanction par l'UNCDF.

Nous proposons de fournir les services conformément aux documents de l'appel d'offres, y compris les conditions générales du contrat de l'UNCDF et conformément aux termes de référence

Notre offre sera valable et restera contraignante pour la période spécifiée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenus d'accepter toute proposition que vous aurez reçue.

Je, soussigné, certifie que je suis dûment autorisé par [Insérer le nom du soumissionnaire] à signer la présente offre et y être lié si l'UNCDF l'accepte.

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

[Cachet assorti du sceau officiel du soumissionnaire]

Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire

Dénomination légale du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement	[Compléter]
Informations sur le représentant autorisé du soumissionnaire	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Êtes-vous un fournisseur enregistré auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (UNGM)?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur UNGM]
Êtes-vous un fournisseur de l'UNCDF ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur de l'UNCDF]
Pays d'intervention	[Compléter]
Nbre d'employés à plein temps	[Compléter]
Personne à contacter par l'UNCDF pour obtenir des précisions lors de l'évaluation des propositions	Nom et fonction : [Renseigner] Numéros de téléphone : [Renseigner] Courriel : [Renseigner]
Veillez joindre les documents suivants :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil d'entreprise ne devant <u>pas</u> dépasser 15 pages, y compris des brochures imprimées et les catalogues de produits se rapportant aux biens/services faisant l'objet du marché. ▪ Certificat d'immatriculation/enregistrement de la société ▪ Attestation d'immatriculation/de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales, ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ▪ Documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant ▪ Autorisation du gouvernement local de s'implanter et d'exploiter son activité sur le lieu d'affectation, le cas échéant ▪ Lettre officielle de nomination en tant que représentant local, si le Soumissionnaire soumet une offre au nom d'une entité située en dehors du pays.

- Procuration
- Déclaration de satisfaction de trois (3) clients concernant l'exécution de missions pertinentes au cours des trois dernières années
- États financiers audités ou non audités pour 2019, 2020 et 2021. Pour des informations fiables et une confirmation de la solidité financière, un rapport d'audit, un relevé bancaire ou une facilité de crédit peuvent être considérés.

Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

À remplir et renvoyer avec votre offre, si celle-ci est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat.

No.	Nom du partenaire et coordonnées (adresse, numéros de téléphone, numéros de fax, courriel)	Part proposée de responsabilités (en %) et type de services à fournir
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
3	[Compléter]	[Compléter]

Nom du partenaire principal (disposant de l'autorité pour engager la coentreprise, le consortium, le partenariat lors du processus d'appel d'offres, et dans le cas où un contrat est attribué, lors de l'exécution du contrat)	[Compléter]
---	-------------

Nous avons joint une copie du document ci-dessous signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique probable et la confirmation de la responsabilité conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise :

Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** Accord de coentreprise, de consortium ou de partenariat

Nous confirmons par la présente que si le contrat est attribué, toutes les parties à la coentreprise, au consortium ou au partenariat seront conjointement et solidairement responsables vis-à-vis de l'UNCDF pour le respect des dispositions du contrat.

Nom du partenaire : _____ Nom du partenaire : _____

Signature : _____ Signature : _____

Date : _____ Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Formulaire D : Formulaire de qualification

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

En cas de coentreprise, consortium ou partenariat, à remplir par chaque partenaire.

Historique de contrats non-exécutés

<input type="checkbox"/> Aucune non-exécution de contrat survenu au cours des 3 dernières années			
<input type="checkbox"/> Contrats non-exécutés au cours des 3 dernières années			
Année	Partie non-exécutée du contrat	Identification du contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de la non-exécution :	

Historique des litiges (y compris les litiges en cours)

<input type="checkbox"/> Aucun litige au cours des 3 dernières années			
<input type="checkbox"/> Historique de litiges comme indiqué ci-dessous			
Année du différend	Montant du différend (en dollars É.-U.)	Identification du contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Sujet du différend : Partie à l'origine du différend : Statut du différend : Partie gagnante si réglé :	

Expériences antérieures pertinentes

Les soumissionnaires sont priés de compléter leur expérience régionale pour chaque région sélectionnée dans le formulaire de proposition technique.

Veuillez lister uniquement les missions similaires antérieures complétées avec succès au cours des 3 dernières années.

Veillez lister uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a été légalement contracté ou sous-traité par le client en tant qu'entreprise, ou a été l'un des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions réalisées par les experts individuels du soumissionnaire travaillant à titre privé ou par l'intermédiaire d'autres entreprises ne peuvent pas être revendiquées comme l'expérience pertinente du soumissionnaire, ou celle des partenaires ou des sous-consultants du soumissionnaire, mais peuvent être revendiquées par les experts eux-mêmes dans leur CV. Le soumissionnaire doit être prêt à justifier l'expérience revendiquée en présentant des copies des documents et références pertinents si l'UNCDF le demande.

Nom du projet et pays d'affectation	Coordonnées du client et de la personne référence	Valeur du contrat	Période d'activité et statut	Types d'activités entreprises

Les soumissionnaires peuvent également joindre leur propre fiche de projet accompagnée de plus de détails au regard des missions ci-dessus.

Ci-joint, les déclarations de performance satisfaisante de la part des trois (3) premiers clients, ou plus.

Situation financière

Chiffre d'affaires des 3 dernières années	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
Dernière cote de crédit (le cas échéant), indiquer la source		

Informations financières (équivalent dollars É.-U.)	Données historiques sur les 3 dernières années		
	Année 1	Année 2	Année 3
	<i>Données du bilan</i>		
Total des actifs (TA)			
Total du passif (TP)			
Actifs à court terme			
Passif à court terme			
	<i>Données du compte de résultat</i>		
Recettes totales/brutes (CA)			
Bénéfices avant impôts			
Bénéfice net			
Ratio de liquidité			

Ci-joint, les copies des états financiers audités (bilans, notamment toutes les notes connexes et compte de résultat) pour les années requises ci-dessus, conformément aux conditions suivantes :

- a) Doivent refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise et non de sociétés sœurs ou de la société mère ;
- b) Les états financiers historiques doivent être audités par un comptable public certifié
- c) Les états financiers historiques doivent correspondre aux périodes comptables déjà complétées et auditées. Aucune déclaration pour des périodes partielles ne sera acceptée.

Formulaire E : Format de la proposition technique

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

Les soumissionnaires devront présenter une proposition technique et financière séparée pour chaque lot pour lequel ils souhaitent soumissionner.

Lot applicable (cocher une seule case) :

Lot 001 - Sécurité alimentaire et nutrition

Lot 002 - Patrimoine naturel, économie verte, économie bleue, financement climatique et énergies renouvelables

Lot 003 – Inclusion financière et innovation

Lot 004 - Infrastructures locales

Préférence régionale :

Les Soumissionnaires devront indiquer leur capacité à mener des activités dans les régions suivantes pour chaque lot pour lequel ils souhaitent soumissionner :

Afrique de l'Est et Afrique australe Afrique de l'Ouest et Afrique centrale Asie Pacifique

SECTION 1 : Qualification, capacités et expérience du soumissionnaire

- 1.1 Brève description de l'organisation, y compris l'année et le pays d'incorporation, et types d'activités menées.
- 1.2 Capacité organisationnelle générale susceptible d'affecter la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement du projet, contrôles de gestion du projet, mesure dans laquelle tout travail serait sous-traité
- 1.3 Pertinence des connaissances spécialisées et de l'expérience sur des missions similaires menées dans la/le ou les région(s)/pays cible(s), y compris des références d'au moins cinq (5) missions pertinentes ou projets mis en œuvre.
- 1.4 Engagement de l'organisation en faveur de développement durable, y compris, mais sans s'y limiter, les meilleures pratiques en matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG) et l'autonomisation des femmes.

SECTION 2 : Méthodologie proposée, commentaires sur les termes de référence et approche

La présente section doit démontrer la conformité du soumissionnaire aux spécifications des termes de références en identifiant les composants spécifiques proposés, en répondant aux exigences, en formulant des observations et des suggestions sur les termes de référence, ou des services supplémentaires qui seront rendus au-delà des exigences des termes de référence, le cas échéant, et montrer comment l'approche et la méthode proposées répondent aux exigences ou les dépassent. Tous les aspects importants devraient être traités en détail et les différentes composantes du projet devraient être pondérées de manière adéquate les unes par rapport aux autres.

- 2.1 Compréhension du cahier de charges : la proposition démontre-t-elle que l'entreprise a compris la portée de la mission décrite dans les termes de référence (activités et résultats), en tenant compte des diverses contraintes et opportunités ? Y a-t-il des commentaires constructifs sur les termes de référence, y compris des suggestions pour améliorer le succès de la mise en œuvre et la durabilité des projets d'assistance technique ?
- 2.2 Description de l'approche et de la méthodologie du soumissionnaire pour atteindre ou dépasser les exigences des termes de référence pour la mise en œuvre des activités indicatives envisagées et des produits livrables, y compris la garantie du transfert de connaissances, pour chaque lot.
- 2.3 Procédures d'assurance de la qualité et mesures d'atténuation des risques : détails sur la manière dont les différentes activités seront organisées, contrôlées et exécutées ; description des mécanismes et outils disponibles pour le suivi et l'évaluation des performances
- 2.4 Gestion des connaissances : le soumissionnaire a-t-il démontré sa capacité, ses ressources et ses outils pour générer des produits de gestion des connaissances adaptés (y compris la recherche, la conception, la narration, l'expérience des publications de partage des leçons apprises, l'expertise des médias sociaux, l'expérience de la formation, la conception de solutions d'apprentissage en ligne, etc.)

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel essentiel

- 3.1 Composition et structure de l'équipe proposée. Décrire l'approche globale de la gestion de la planification des ressources. Inclure un organigramme pour la gestion du projet, décrivant les relations entre les postes clés et les et titres. Fournir une explication du rôle/activités de chaque membre personnel.
- 3.2 Qualifications du personnel clé proposé : Fournir des CV des membres du personnel clé qui seront affectés à l'appui de la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les CV devaient démontrer les qualifications dans les domaines pertinents à la portée des services.

D'autres CV ne faisant pas partie de la liste des personnes clés peuvent être mentionnés ou fournis séparément pour référence.

Format du CV pour les membres du personnel essentiel proposés

Nom du membre du personnel	[insérer]
Poste pour cette mission	[insérer]
Nationalité	[insérer]
Compétences linguistiques	[insérer]
Education/Qualifications	<i>[Résumer les formations universitaires ou autres formations spécialisées du membre du personnel en indiquant le nom des écoles, les dates et les diplômes ou qualifications obtenus]</i>
	[insérer]
Certifications professionnelles	<i>[Fournir des détails des certifications professionnelles pertinents pertinentes pour la portée des services]</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nom de l'établissement : [insérer] ▪ Date de certification : [insérer]
Historique d'emploi/Expérience	<i>[Lister tous les postes occupés par le personnel (en commençant par le poste actuel, par ordre inverse) en indiquant les dates, noms de l'organisme employeur, titre du poste occupé et lieu de l'emploi. Pour l'expérience acquise au cours des cinq dernières années, détaillez le type d'activités exercées, le degré de responsabilités, le lieu des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle jugée pertinente pour cette mission]</i>
	[insérer]
Références	<i>[Fournir noms, adresses, numéro de téléphone et courriel pour deux (2) références]</i>
	Référence 1 : [insérer] Référence 2 : [insérer]

Je, soussigné(e), certifie qu'à ma connaissance, ces données décrivent correctement mes qualifications, mes expériences et autres informations pertinentes me concernant.

Signature du personnel

Date (jour/mois/année)

Formulaire F : Formulaire de soumission de la proposition financière

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

Nous, soussignés, offrons de fournir les services pour [Insérer l'intitulé des services] conformément à votre appel d'offres n° [Insérer le numéro de référence de l'appel d'offres] et à notre proposition. Nous soumettons par les présentes notre proposition, qui comprend la présente proposition technique et notre proposition financière dans une enveloppe distincte scellée.

Notre proposition financière s'élève à [Insérer le montant en lettres et en chiffres].

Notre proposition sera valable et nous liera pendant la période spécifiée dans la fiche technique de l'appel d'offres.

Nous comprenons que vous n'êtes pas tenus d'accepter les propositions que vous aurez reçues.

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

[Cachet assorti d'un sceau officiel du soumissionnaire]

Formulaire G : Formulaire de proposition financière

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date :	Choisir la date
Référence de l'appel à propositions :	[Insérer le numéro de référence de l'appel à propositions]		

Les soumissionnaires devront présenter une proposition technique et financière distincte pour chaque lot pour lequel ils souhaitent soumissionner.

Lot applicable (cocher une seule case) :

- Lot 001 - Sécurité alimentaire et nutrition
- Lot 002 - Patrimoine naturel, économie verte, économie bleue, financement climatique et énergies renouvelables
- Lot 003 – Inclusion financière et innovation
- Lot 004 - Infrastructures locales

Le soumissionnaire est tenu de préparer la proposition financière suivant le format ci-dessous et de la soumettre dans une enveloppe distincte de celle de la proposition technique, comme indiqué dans les Instructions aux soumissionnaires. Toute information financière fournie dans la proposition technique entraînera la disqualification du soumissionnaire.

La proposition financière devrait être alignée sur les exigences des termes de référence et sur la proposition technique du soumissionnaire.

La proposition financière fixera des taux plafonds des honoraires. Ce taux journalier inclusif devra inclure toutes les dépenses encourues par le membre du personnel clé concerné dans le cadre de son programme de travail quotidien lorsqu'il ne voyage pas. Ce qui inclura notamment, mais sans s'y limiter, ses honoraires, frais accessoires, assurance santé et médicale, communication, les fournitures de bureau, etc.

Monnaie de la proposition : USD

Tableau 1 : Récapitulatif des honoraires tout compris

Créer un tableau des frais et honoraires par région et insérer des lignes le cas échéant.

Indiquer la région	Taux journalier	Montant total
Honoraires du chef d'équipe		
Honoraires professionnels/ Honoraires pour le spécialiste - Précisez le(s) domaine(s) d'expertise		

Honoraires professionnels/ Honoraires du staff junior/analyste - Préciser le(s) domaine(s) d'expertise		
Insérer des lignes au besoin		
Montant total du devis des honoraires professionnels tout compris (TVA à 0 %)		

Tableau 2 : Liste du personnel clé et honoraires professionnels correspondants

Insérer les lignes au besoin, selon le CV proposé dans le formulaire E.

Créer un tableau par région, selon les besoins.

Indiquer la région	Nom complet du membre du personnel clé	Taux journalier
Chef d'équipe		
Spécialiste - Préciser le(s) domaine(s) d'expertise		
Staff junior/analyste - Préciser le(s) domaine(s) d'expertise		
Insérer des lignes au besoin		

Aux fins de l'évaluation du présent appel d'offres et de la conclusion d'un accord à long terme, l'UNCDF n'évaluera à ce stade que les offres basées sur les frais journaliers. Cependant, les cahiers de charges qui seront publiés pendant la durée de l'accord à long terme exigeront la soumission de tous les autres éléments de coût. Veuillez noter que les cahiers de charges de l'appel d'offres prescriront un nombre maximum de jours/homme.

Formulaire H : Règles de base régissant les appels d'offres secondaires

Directives pour appel d'offres secondaire entre les détenteurs de LTA (Lots 1 à 4)

Afin de s'assurer que les principes d'équité, de transparence et de concurrence internationale prescrits par les règles de passation des marchés publics des Nations Unies sont sauvegardés, l' UNCDF utilisera les directives suivantes pour sélectionner les détenteurs de LTA pour des cahiers de charges spécifiques :

Contexte:

L'accord à long terme (LTA) aura une période initiale d'un (1) an, avec possibilité de prolongation d'une (1) année supplémentaire jusqu'à atteindre une période maximale de trois (3) ans. Au sein de l'UNCDF, le terme "LTA" fait référence à un arrangement mutuel par lequel le cabinet de consultants fournira des services selon les besoins, sur une période de temps spécifique, en utilisant des prix convenus qui seront fixés pour une période de 3 ans.

Les LTA n'exigent pas d'engagement financier ni de garantie de volume d'affaires minimum de la part de l'UNCDF au moment de la signature du LTA. Les engagements financiers seront établis après l'achèvement d'une compétition secondaire entre plusieurs détenteurs d'accords à long terme pour les services que l'UNCDF peut commander à tout moment pendant la durée de l'accord à long terme, et qui doivent être dans le cadre de l'accord à long terme. Au cours de la compétition secondaire, la meilleure offre parmi les détenteurs de LTA sera déterminée et à qui un contrat contenant une obligation financière sera émis.

Le prix réel d'une mission peut dépendre des facteurs suivants : (a) la nature, la durée et le lieu de la mission, (b) les types et le nombre d'expertises requises, et (c) toutes les autres menues dépenses qui devraient être engagées pour réaliser la mission.

Catégorie de travail:

Les titulaires de LTA sont affectés aux catégories de travail suivantes :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
Nom des entreprises listées pour les lots				

Processus d'appel d'offres secondaire:

Étapes	Description des étapes
1. Evaluation des besoins	Pour chaque mission, l'UNCDF procédera à une évaluation des besoins concernant les services requis, et déterminera notamment si le besoin peut être satisfait par du personnel interne, des consultants individuels, des consultants d'entreprise ou des prestataires de services du LTA. Cela peut conduire à la rédaction d'une première version du cahier des

	charges, en se concentrant sur les principaux services requis et les résultats attendus de ces services.
2. Évaluation de la pertinence du projet quant au champ d'application du LTA par le LDCIP	<p>Par principe, le LTA est un accord non exclusif. L'UNCDF n'est pas obligé d'utiliser les détenteurs du LTA et peut recourir à d'autres sources d'approvisionnement à tout moment. Toutefois, si les services requis par le LTA sont conformes à l'objectif visé par les LTA, l'UNCDF peut choisir d'utiliser les LTA.</p> <p>L'utilisation du LTA est limitée à la fourniture de services de conseil aux entreprises, de conseil et de gestion de projet et d'autres services conformes à la portée des services détaillés dans les termes de référence qui font partie de l'accord à long terme.</p> <p>Si les cahiers de charges proposés sont conformes à la portée des LTA, le point focal (le gestionnaire de la liste des détenteurs de LTA) désigné par la Plate-forme d'investissement des pays les moins avancés (LDCIP) lancera le processus d'appel d'offres secondaire.</p>
3. Contact des détenteurs de LTA et demande des propositions techniques et financières.	<p>Tous les appels d'offres seront soumis à un appel d'offres secondaire, quel que soit le montant concerné. Il n'y aura aucune renonciation à l'appel d'offres secondaire, quelles que soient les circonstances. En effet, l'UNCDF adhère au principe de passation de marchés qui consiste à: (a) assurer un traitement équitable de tous les vendeurs, tout en (b) obtenant le meilleur rapport qualité-prix.</p> <p>L'UNCDF enverra les TDR (en utilisant le modèle de TDR ci-dessous qui est donné à titre indicatif) aux détenteurs de LTA et leur accordera une période fixe (jusqu'à deux semaines mais pas moins d'une semaine) pour soumettre une proposition technique et financière. Les propositions doivent respecter les points suivants:</p> <p>a) Les experts qui seront proposés doivent être limités uniquement à ceux pré-approuvés par l'UNCDF dans le cadre du LTA. L'inclusion de tout autre expert proposé qui ne figure pas sur la liste pré-approuvée dans le LTA devra être justifiée dans l'offre et sera soumise à l'examen de l'UNCDF. Néanmoins, du personnel supplémentaire en dehors du personnel pré-approuvé pourrait être ajouté pour des rôles non techniques, ou pour compléter le travail des experts clés. Les titulaires de LTA doivent minimiser la substitution d'experts qui ne figurent pas dans la liste d'experts pré-approuvée dans leurs propositions. La fréquence de ces substitutions sera contrôlée par l'UNCDF et peut avoir un impact sur l'utilisation du LTA;</p> <p>b) Les honoraires professionnels des experts à proposer doivent être les mêmes que ceux convenus dans le LTA;</p> <p>c) Le titulaire du LTA ne doit pas proposer un expert qui est toujours engagé dans un travail en cours, si ce travail est achevé à moins de 80%.</p> <p>Le titulaire du LTA ayant présenté l'offre la plus pertinente et le prix le plus bas sera sélectionné pour recevoir l'appel d'offres.</p> <p>Dans le cas où le cahier de charges de la commande concerne la mission effectuée par un fournisseur (par exemple, le fournisseur 1), mais que l'offre de prix la plus basse pour la nouvelle mission de la commande a été obtenue par un autre fournisseur (par exemple, le fournisseur 2) de sorte que l'attribution sera faite à cet autre fournisseur (fournisseur 2), alors les résultats et les rapports du fournisseur précédemment engagé (fournisseur 1) seront fournis par l'UNCDF au titulaire du LTA qui effectuera la mission suivante. Par conséquent, aucun titulaire d'un LTA ne doit s'attendre à ce que la poursuite d'une mission</p>

	<p>découlant de sa mission précédente lui soit à nouveau attribuée et doit être pleinement conscient que ses résultats pourraient être partagés avec tout autre fournisseur qui sera engagé dans une mission connexe.</p>
<p>4. Examen des propositions reçues et attribution</p>	<p>L'UNCDF procédera à une analyse comparative et évaluera les propositions de prix reçues et sélectionnera un titulaire de LTA qui recevra le contrat relative a la commande et exécutera la mission.</p> <p>La sélection se fera sur la base de l'offre de prix la plus basse, tout compris, parmi celles qui auront satisfait à la conformité technique.</p> <p>L'UNCDF peut envisager d'attribuer le contrat relatif a la commande à la deuxième offre de prix la plus basse uniquement dans les circonstances suivantes:</p> <p>a) Il existe des problèmes de performance documentés concernant l'entreprise ayant proposé le prix inclusif le plus bas, et les problèmes de performance ont été dûment communiqués par l'UNCDF, mais l'entreprise n'a pas encore réglé ces problèmes ou ne s'est pas engagée par écrit à le faire; ou</p> <p>b) L'entreprise ayant proposé le prix forfaitaire le plus bas a encore des contrats en cours dont le degré d'avancement est inférieur à 80 %, et le personnel proposé pour le service à commander est le même que celui qui travaille sur les contrats en cours.</p>
<p>5. Soumission aux services financiers et de gestion de l'UNCDF (FMS) des documents complets de l'appel d'offres secondaire pour l'émission du contrat.</p>	<p>La documentation relative à l'appel d'offres secondaire est soumise à l'équipe FMS de l'UNCDF, qui l'examinera. Si les documents sont jugés satisfaisants, un contrat pour la commande sera émis par l'équipe FMS de l'UNCDF. Une copie du contrat émis au titulaire du LTA sera fournie a LDCIP.</p> <p>Après l'attribution du contrat, le LDCIP informera les autres soumissionnaires non retenus du statut de leur proposition et leur offrira la possibilité de participer à un débriefing. Au cours du débriefing, l'UNCDF doit informer les détenteurs de LTA des forces et des faiblesses de leurs offres et de la manière dont ils peuvent les améliorer lors des appels d'offres secondaires suivants. Aucune autre information ne peut être divulguée.</p> <p>Le gestionnaire de la liste des détenteurs de LTA du LDCIP doit également s'efforcer de contacter les détenteurs de LTA qui ont cessé de soumissionner pour connaître les raisons de leur non-participation. S'il s'agit de raisons qui sont du ressort de l' UNCDF, celle-ci doit prendre les mesures correctives nécessaires.</p>

TERMS OF REFERENCE

LOT:

ACTIVITE:

AGENCE/NOM DU PROJET:

LIEU DE LA MISSION:

1) CONTEXTE GENERAL

2) OBJECTIF DE LA MISSION

3) ETENDEUE DES TRAVAUX ET LIVRABLES

#	Activite	Livrables	Dates d'échéance prévues	Paiement (% du prix total du contrat)
	Phase xx			
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
	Phase xx			
6.				
7.				
8.				
	Phase xx			
9.				
10.				
11.				
12.				

4) CALENDRIER, DURÉE DE LA MISSION, LIEU DE LA MISSION ET DÉPLACEMENT PRÉVUS

5) MISE EN PLACE DE CONTRÔLES DE QUALITÉ, DE SUIVI ET D'AVANCEMENT

6) FRAIS DE VOYAGE STANDARD ET INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DE SUBSISTANCE (DSA)

7) QUALIFICATIONS ET NIVEAU DES CONSULTANTS

8) ECHEANCIER PROPOSÉ DES PAIEMENTS

Répartition du coût par composants :

Composantes du coût :	Cout unitaire	Quantité	Taux total pour la durée du contrat
I. Frais de personnel			
Honoraires professionnels			
Assurance vie			
Assurance médicale			
Communication			
Transportation terrestre			
Autres (prière spécifier)			
II. Frais de voyage pour rejoindre le lieu de la mission			
Billets d'avion aller-retour vers et depuis le lieu de la mission			
Allocation de subsistance			
Assurance voyage			
Frais d'aérogare			
Autres (prière spécifier)			
III. Voyages de service			
Billets d'avion aller-retour			
Indemnité de subsistance			
Assurance voyage			
Frais d'aérogare			
Autres (prière spécifier)			

9) PROPOSITION ET BUDGET